



CETTE PIÈCE QUI SEMBLE UN CAILLOU, est en fait du minerai qui contient une haute teneur de cuivre et ce

serait l'un des endroits, tant au Québec qu'au Canada, où on y relève une qualité et une quantité aussi étonnantes.

Entre St-Paulin et St-Alexis-des-Monts

Découverte de riches gisements de minerai

par Maurice BELAND

ST-ALEXIS DES MONTS — La partie nord-ouest du comté de Maskinongé, compte à coup sûr, de considérables et riches gisements de minerai, tant de cuivre que de zinc.

La preuve en a été fournie, alors que je me suis rendu visiter le propriétaire de ces gisements, qui se

situent dans le secteur Ouest de la route 44, entre St-Paulin et St-Alexis-des-Monts.

Et la correspondance du ministère des Richesses naturelles du Québec démontre, en effet, la riche teneur de ces échantillons et dont le document officiel était signé par MM. Henri Boileau, chimiste-en-chef et Charles-A. Olivier, le directeur.

Alors que la teneur en "pureté" du minerai, en ce qui concerne le zinc est normalement bonne à 43 pour cent, des échantillons faisaient 845 pour cent.

Du cuivre en abondance

Quant aux gisements de cuivre, ils sont aussi des plus riches et les filons "rouges" sont suivis et nombreux parmi les pièces que possédait le propriétaire de ces terrains, M. Benoit Lacoursière, du 331 St-Maurice, aux Pins Rouges, à St-Alexis-des-Monts.

Les démarches, effectuées par ce dernier, ont démontré l'intérêt pris par des compa-

gnies dont les activités demandent ce métal.

Quant à M. Lacoursière, il est journalier, et tout au cours de l'été dernier, comme "il y avait beaucoup de mouches dans le bois, je me suis fait guider pour le Club St-Bernard".

Ce "précieux" actif, dans le comté de Maskinongé, a une longueur de deux milles sur une largeur d'un demi-mille, où l'on y trouve du cuivre et du zinc, en grande quantité, et riches, à l'examen.

La couche de minerai de zinc est assez épaisse et des plus valables, alors que la teneur, en certains endroits, marque jusqu'à 23 pour cent.

Quant aux couches de cuivre,

elles sont minces, mais de beaucoup plus "fourmies". Elles atteignent, en pureté de minerai, jusqu'à 30 pour cent.

C'est donc dire que ce propriétaire de gisements miniers, âgé de 49 ans, est très fier de ce domaine, qu'il a d'ailleurs commencé à forer, mais avec des instruments rudimentaires, il va sans dire. Le tout repose dans la montagne et les recherches qui durent depuis plus de deux ans et demi donnent beaucoup d'espoir à M. Lacoursière.

Si l'on s'en remet à la lettre du ministère des Richesses naturelles (annexe "E"), et en provenance de l'Hôtel du Gouvernement (donc officielle), en date du 29 octobre 1968, on est d'avis que cette montagne recèle une richesse des plus prometteuses, en richesses minières.

De plus, M. Lacoursière a ces "claims" (concessions) bien enregistrées et il a bon espoir que des développements importants résulteront en ce qui a trait au forage et à l'exploitation de ces gisements miniers de haute teneur, tant pour le zinc que pour le cuivre.

Définitivement, cet endroit contient une des grosses "mines" à être mise en projet et activités, avec les plus riches dépôts, non seulement dans le comté et la région, mais dans tout le Québec, semble-t-il.

Homme tué en traversant la route No 2

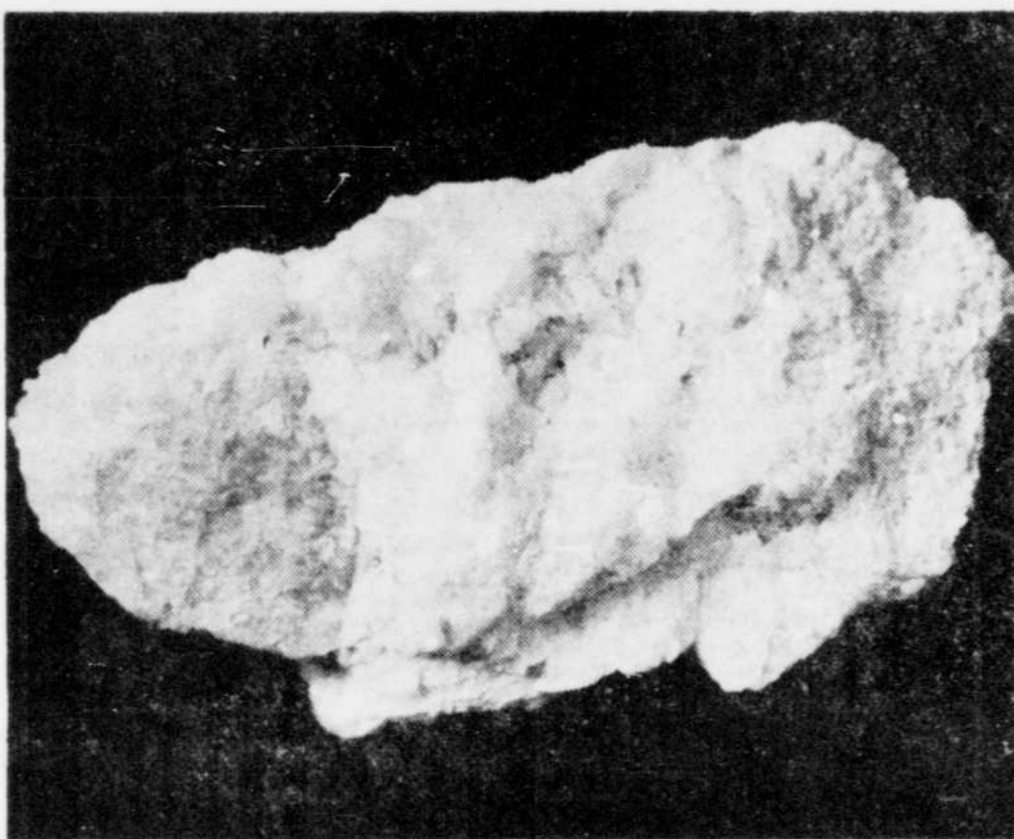
LANORAIE (M.B.) — Un citoyen de Montréal, M. Michel Dagnese, 62 ans, du 8402 Marcelles, a été victime d'un accident de la route, face au Restaurant Adam, où il était allé se procurer des liqueurs douces.

M. Dagnese traversait la route No 2, retournant à sa voiture, lorsqu'il a été violemment heurté par une auto conduite par M. François Aubuchon, du 161 Du Collège, Berthierville.

L'ambulance Bernard Lamoix, de Berthierville, a immédiatement transporté la victime à l'hôpital Notre-Dame, de Montréal. M. Dagnese a succombé à ses blessures quelques heures après l'accident.

Les constatations ont été faites par l'agent Jean-Marc Lemay, de la Sûreté du Québec, de Berthierville.

C'était le deuxième accident mortel en autant de jours, sur la route No 2, et dans la même municipalité, soit Lanoraie.



CE FRAGMENT DE MINÉRAI contient une teneur plus que considérable de zinc. Il provient d'un terrain appartenant à M. Benoit Lacoursière, de St-Alexis-des-

Monts, comté de Maskinongé. Certains spécimens ont jusqu'à 30 et même 35 pour cent de minerai pur.

Les travaux d'aménagement du tronçon de la Transquébécoise vont bon train

TROIS-RIVIERES (R.N.) — Les travaux de construction du premier tronçon nord de la Transquébécoise vont bon train.

Ces travaux commencés le 7 octobre se prolongeront une bonne partie de l'hiver pour être complétés au début de l'été 69.

Le ministère de la Voirie du Québec a accordé le contrat au montant de \$548 mille dollars à la compagnie Page Construction de Trois-Rivières. Les sous-contractants sont: Plamondon et Fils, de Grand-Mère pour une partie des travaux de terrassement et Clément Ricard de Trois-Rivières-Ouest pour du terrassement et du déboisement.

Ce premier tronçon aura une longueur de 3 milles et un quart, soit du pont de Trois-Rivières jusqu'au Boul Raymond. Plus tard, la Transquébécoise doit être prolongée jusqu'à Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque pour aboutir à Chibougamou.

Le ministère de la Voirie demande présentement des soumissions pour la construction d'un premier tronçon d'une longueur de quatre milles du côté sud du St-Laurent. Ce premier tronçon reliera le pont de Trois-Rivières à la route Transcanadienne.

Les travaux en cours

Les travaux actuellement en cours par l'entreprise Page Construction pour la construction du premier tronçon-nord de

De source officielle, nous

avons appris que l'hon. Yves Gabias, Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives et député de Trois-Rivières, à l'Assemblée Législative a fait des pressions auprès du ministre de la Voirie, l'hon. Fernand Lafontaine, pour qu'une autorisation dans ce sens soit adressée dès cette semaine au propriétaire des bâtiments en cause.

Les hommes

De 50 à 70 hommes sont affectés aux travaux de terrassement et de déboisement. Le personnel employé actuellement, comprend surtout des opérateurs de machinerie lourde pour le terrassement et des bûcherons pour les travaux de déboisement. Au printemps, des ouvriers-journaliers seront également embauchés.

A Trois-Rivières-Ouest

Augmentation du nombre des accidents

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES OUEST — Le directeur de la Sûreté municipale de Trois-Rivières-Ouest a présenté le rapport mensuel de son département au géant de la ville, M. Marc Tessier. Sur ce rapport, on constate que malheureusement, le nombre d'accidents augmente considérablement dans les limites de notre ville-soeur.

De fait, le rapport du directeur Desjardins mentionne vingt collisions au cours du seul mois d'octobre. Aussi, à date, le nombre d'accidents pour 1968 dépasse de 35 celui de l'an dernier à

la même période et de 60 pour la même date en 1966. C'est donc dire que le nombre de collisions va continuellement en s'accroissant.

Le document produit par la Sûreté indique que 39 voitures ont été impliquées dans les vingt collisions et que la somme des dommages matériels s'élève à \$13,625.90, soit une moyenne de \$349.37 par véhicule impliqué. Passe encore, s'il ne s'agissait que de dommages à la propriété, malheureusement, ces accrochages font généralement des blessés. Le mois d'octobre ne déroge pas à la règle et dix-sept personnes ont été rapportées blessées dans huit collisions. De ce nombre, huit conduisaient des voitures, huit étaient tout simplement passagers et un piéton a aussi subi des blessures.

Les causes de ces accidents sont très variées, toutefois celles qui reviennent le plus souvent à la surface sont dans l'ordre: suivre de trop près le véhicule précédent et omission de céder le passage.

Plaintes de vols

La Sûreté municipale de Trois-Rivières-Ouest a enregistré quinze plaintes de vols représentant des valeurs rapportées de \$4,899.78. Les enquêtes menées par les représentants de l'ordre ont permis le classement de deux plaintes et les valeurs retrouvées se chiffrent à \$2,540.00.

(Voir: Augmentation page 36)

Sur l'emplacement de l'ancien Château de Blois

Un hôtel de 175 chambres bientôt construit au coût de \$2,500,000

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES — 9 Après des années de tergiversations, de faux espoirs et de projets avortés, il n'est pas téméraire d'affirmer que les Trifluviens et les Madelinois ont fini de pleurer sur les ruines des hôtels Château de Blois et St-Maurice.

En effet, un groupe de financiers montrealais qui ont rencontré son honneur le maire René Matteau, hier après-midi, à l'hôtel

de ville, en compagnie de M. J. B. Langlois, président de la compagnie d'immobilier J. B. Langlois de Trois-Rivières, annonceront officiellement lors d'une conférence de presse donnée le 14 novembre prochain qu'ils érigeront un hôtel de 175 chambres sur l'emplacement du défunt Château de Blois sur la rue Laviolette.

Bien que le premier magistrat de notre ville se soit refusé à tout commen-

taire sur le sujet, il a été possible à certains journalistes de percer le mur de l'indiscrétion et d'apprendre que les travaux de construction commenceront au mois de février 1969 et que l'édifice de quatre étages en plus de deux étages souterrains de stationnement pourra être ouvert au public à l'été de 1970. Il sera possible de garer 200 véhicules.

La journée du 14 novembre marquera un tour-

nant dans la vie économique de notre cité, car les financiers de la Métropole canadienne viendront signer un contrat par lequel

(Voir: Un hôtel page 36)



LA COMPAGNIE PAGE CONSTRUCTION, DE TROIS-RIVIERES, procède actuellement à la construction d'un tronçon de la Transquébécoise. Ce premier tronçon débute à la

sortie du pont de Trois-Rivières en direction du Boul. Raymond. Sur cette photo, une vue des travaux en cours.

(Photo Roland Lemire)

Accusé de vol sur la personne

Jean-Guy Lebel est libéré dès son enquête préliminaire

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — Jean-Guy Lebel de Trois-Rivières a subi hier, son enquête préliminaire devant le juge Maurice Langlois de la Cour des Sessions de la Paix. Le jeune homme de vingt-neuf ans répondait à une accusation de vol sur la personne d'un quinquagénaire de notre ville, vol qui aurait eu lieu à proximité de St-Grégoire, plus précisément au cimetière de l'endroit.

Après avoir entendu les représentations et interrogatoires du procureur de la Couronne et de l'avocat en défense, Me Gilles Gauthier, le président du tribunal a déclaré que la preuve faite contre le prévenu n'était pas suffisante pour l'inculper de l'accusation portée contre lui. En conséquence, Jean-Guy Lebel a été libéré de cette plainte de vol.

grands duos semble être à l'origine de la plainte qui était portée contre le prévenu Lebel. En effet, le 19 avril, dès huit heures de l'avant-midi, l'accusé et le plaignant se seraient rencontrés dans une taverne de Trois-Rivières. Après les consommations "d'usage", une série d'arrests plus ou moins prolongés ont été faits par les concernés de cette cause, à un nombre respectable d'établissements licenciés de la ville.

D'une part, le quinquagénaire, qui reprochait hier, à son compagnon de l'avoir pratiquement forcé à "payer la traite", a témoigné qu'on l'avait amené sur la rive Sud, tout près de St-Grégoire, au cimetière de cette localité. A cet endroit, il ne fut pas questions de prier pour le salut des chers disparus, car selon la déposition de la présumée

victime, on l'aurait alors soulagé d'une somme d'environ \$35.00 avant qu'il ne se sauve à travers les champs.

La déposition précédente était celle du plaignant. Celle de l'accusé, corroboré par un témoin qui faisait partie du groupe concerné, ressemble à quelques points près à la première. Toutefois, les questions du procureur de la défense Me Gilles Gauthier ont fait dire au témoin principal, de même qu'à l'accusé lui-même, que la courte excursion sur la rive Sud n'avait jamais eu lieu.

Après les représentations, le juge Langlois a fait remarquer que si cette cause avait été entendue par un jury le moindre doute au courant du droit, il ne fait aucun doute que la plainte ne serait pas maintenue. C'est précisément ce qu'il a lui-même fait en libérant le prévenu.

CONSULTEZ
notre
CAHIER
de
10 PAGES
de
"JOURS CHOC"
DUPUIS
dans le
JOURNAL
D'AUJOURD'HUI

Recapage judiciaire

MONTREAL (PC) — Le candidat défait à la mairie de La-Pléche, M. Gaston Gobeil, a décidé de réclamer devant les tribunaux un recapage judiciaire des votes, à la suite du scrutin de dimanche.

M. Gobeil a annoncé sa décision dans une allocution prononcée à l'issue du décompte officiel des votes et de la proclamation des élus, lundi à midi, à l'hôtel de ville.

M. Gobeil a été défait par le maire sortant, M. Gérard Philippe. La majorité de ce dernier, réduite cependant: 47 voix. Il y a eu 167 bulletins rejetés.

Le candidat battu croit donc que la proportion des bulletins annulés est trop forte comparativement au nombre des votants qui ont fait connaître leur choix. C'est dans une proportion de 10 p.c. que les bulletins ont été rejetés. Selon M. Gobeil, c'est anormal et il croit pouvoir récupérer plusieurs votes en sa faveur à la suite du recapage judiciaire.

ANNONCE

Comment mieux maintenir VOTRE DENTIER solidement en place

Si votre dentier vous gêne parce qu'il bouge constamment et même de tomber chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler, manger ou rire, consultez le dentiste FARMACI. Cette poudre alcaline (non acide) tient les dentiers plus solidement en place confortablement. Ne forme ni plaque ni gomme, ne laisse aucun goût. Ne rancit pas, assouplit l'adhésion. FARMACI se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.



(Photo Roland Lemire)

Bâtiments de ferme qui devront disparaître

LES BATIMENTS DE FERME qui apparaissent sur la photo ci-dessus devront être démolis ou démenagés pour permettre le passage de la Transquébécoise en direction du Boul. Raymond à partir du Boul.

Jean XXIII. Le propriétaire de ces bâtiments attend la permission du ministère de la Voirie pour dégager le passage de la route.

c'est un secret de **polichinelle**

Plusieurs Kiwaniens du Cap-de-la-Madeleine ont inscrit à leur agenda "Expo 70 à Osaka", et cela à la suite d'un film très invitant et qui promet aux intéressés, un voyage magnifique au pays du soleil levant. Ce film a été présenté pour la première fois dans la région, par Magloire Gagnon, le plus japonais des canadiens de CHLN. Ce film est en étincelantes couleurs et sera présenté au grand public trifluvien, jeudi au Centre Culturel de Trois-Rivières.

La lampe-étude Collège fournit l'éclairage nécessaire pour tous travaux exigeant une attention soutenue

Louiseville a reçu la visite d'un sportif qui a déjà été fort connu dans la Mauricie et qui demeure maintenant à Sept-Îles, où il est professeur de mathématiques. Il s'agit de M. Léopold Lelièvre qui a longtemps enseigné dans les principales villes de la Mauricie, alors qu'il était membre d'une communauté religieuse et qui a eu comme "élèves", aux premiers rudiments du hockey, des étoiles, telles que Jacques Plante, Gerry Desjardins, Jacques Dolbec, Marcel et Claude Pronovost, Marcel Paillet, à Shawinigan. Point n'est besoin de dire que le hockey a été l'un des sujets discutés lors de cette rencontre.

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand a annoncé hier, la nomination de Me Emile Tourigny, c.r., au sein de la commission de la Fonction publique. Cette nomination prend effet à partir du 1er novembre. Me Tourigny était depuis 1966, conseiller juridique au cabinet du premier ministre et conseiller spécial du Conseil législatif. Le nouveau membre de la Commission de la Fonction publique a fait ses études primaires au couvent des Filles de Jésus à Trois-Rivières, de même que son cours classique au Séminaire St-Joseph. Il est bachelier-arts et licencié en Droit de l'Université Laval.

A Trois-Rivières-Ouest

Ecartant les théories du MSA-RIN, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest suggère un fédéralisme rajeuni

TROIS-RIVIERES-OUEST

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, a proposé un amendement au rapport du comité provincial sur les problèmes de la Constitution, lors de sa dernière assemblée générale qui avait lieu à la salle Duvernay.

L'amendement a été proposé dans ce sens que le comité provincial de la Chambre de Commerce écarte dans son rapport les théories du MSA-RIN sur le séparatisme et étudie plutôt un

fédéralisme rajeuni.

Le rapport qui doit être adopté à l'échelle provinciale en décembre n'a qu'un aspect économique.

Ce rapport a été fait par le comité provincial après une étude qui portait sur trois options constitutionnelles: le fédéralisme, la souveraineté-association, l'indépendance.

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest a proposé cet amendement en considérant que les partis à tendance séparatiste, le MSA et le RIN, n'existent plus et que la parti Québécois récemment formé n'a pas encore de programme politique défini.

Les membres de la Chambre de Commerce ont décidé de proposer cet amendement à la suite d'un panel et de nombreuses discussions.

Les panelistes étaient M. Edouard Massé qui a parlé des conséquences des options constitutionnelles sur le secteur privé de l'économie; M. Claude Masson, qui a traité des conséquences des options constitutionnelles

sur le niveau de vie des citoyens du Québec et M. Daniel Poisson qui a parlé des conséquences des options constitutionnelles sur le secteur public de l'économie.

De plus, une lacune a été trouvée au rapport du comité provincial. Les membres de la Chambre de Commerce repro-

chent en effet, au comité d'a-

d'y remédier. Une cinquantaine de membres ont participé à ce panel dont la moyenne au Canada, mais de modérateur était M. André Car-



(Photo Roland Lemire)

LA CHAMBRE DE COMMERCE de Trois-Rivières-Ouest propose que les théories du MSA-RIN sur le séparatisme soient écartées en faveur d'un fédéralisme rajeuni et que le rapport du comité sur les problèmes constitutionnels soit amendé en ce sens. De gauche à droite, M. André

Caron, président, M. Daniel Poisson, vice-président, M. Edouard Massé, chargé du comité sur les affaires municipales et M. Claude Masson.

ANNONCE

Ils apprennent à penser avant de dépenser

Des collégiens enquêtent sur le prix des voitures d'occasion, apprennent à calculer le coût du financement, à démasquer les pièges de la publicité mensongère — et cela, dans le cadre de leurs matières scolaires. Sélection du Reader's Digest de novembre vous parle d'une école secondaire des États-Unis qui offre aux élèves un cours de formation du consommateur. Grâce à cet enseignement, des étudiants — et leurs parents — savent comment obtenir davantage pour leur argent. Achetez Sélection aujourd'hui!

NOTAIRE

LIONEL MARTIN
B. A. LL. L.
Licencié en droit
153, rue Laviolette T. R.
375-7733

MOI !
J'aimerais bien cela suivre un bon Cours sur la Personnalité. Je réalise que j'en ai besoin, que je ne profite pas de tous mes talents, que je pourrais avoir une vie mieux réussie, etc.

MAIS
Je suis bien trop gêné, timide, nerveux. Je suis né pour un petit pain. J'ai le trac, et j'ai peur, etc...

ALORS
Si vous êtes satisfait de cette situation, ne venez pas à notre Cours sur la Personnalité. Au contraire, si vous désirez que ça change et vivre pleinement votre vie au lieu de la subir, venez nous voir, et constatez par vous-même de l'efficacité de notre Méthode et joignez-vous au 16e GROUPE à suivre ce cours à Trois-Rivières.

Notre devise: Aider sans exploiter.

LE COURS COMPORTE: 12 SOIRÉES
Une "Démonstration gratuite"
Dix (10) leçons régulières - 1 par semaine.
Une "ONZIÈME" leçon spéciale et gratuite.
Prix \$45.00 comptant ou 10 leçons à \$5.00
Prix spécial pour couples mariés.

Aucun contrat à signer.
Nul solliciteur ne vous importunera.

RENDEZ-VOUS
CE SOIR 6 nov. 8 h.
SALLE NOTRE-DAME
RUE STE-JULIE TROIS-RIVIERES
(Facilité de stationnement)
Renseignements - Tél.: 374-7218
INSTITUT DES LOISIRS CULTURELS Enr.
YVAN BERGERON - Dir.-Adjoint

MARCHE ST-ALEXIS

FERNAND BENOIT, PROP.
880, BOUL. ST-ALEXIS ST-LOUIS-DE-FRANCE — TÉL.: 378-1732
ÉCONOMISEZ EN PROFITANT DE NOS SPÉCIAUX CETTE SEMAINE

BOEUF DE L'OUEST BOEUF A bouillir 49¢	STEAK de ronde 79¢	T-BONE lb 95¢	STEAK DE LARD 79¢	CÔTELETTES DE LARD 79¢	JAMBON
POULET 4 à 5 lbs Canada Cat. Utilité 39¢	OEUF Canada Catégorie "B" 59¢	SAUCISSE LARD et BOEUF 3 lbs / \$1.00	FOIE de VEAU des champs 49¢	ROLL DE VEAU 79¢	PICNIC WILSIL 5 à 6 lbs 39¢
SPÉCIAUX POUR CONGÉLATEURS	POMMES 5 lbs 39¢	SAUCISSE HOT DOG WILSIL paquet 1 lb. 39¢	BANANES lb 10¢	DÉSOSSE 79¢	"BALONE" WILSIL SAUCISSON DE BOLOGNE 3 lbs \$1.00 BACON WILSIL 69¢
1/2 LARD lb 35¢	1 DERRIÈRE DE BOEUF lb 49¢	BOEUF DE L'OUEST 1/2 BOEUF lb 40¢	SALADE 2/39¢		

Livraison gratuite à Trois-Rivières - Trois-Rivières-Ouest - Cap-de-la-Madeleine et environs

Dans l'annonce des vendeurs Esso parue samedi dernier, il aurait fallu lire, non pas Beaulieu Esso Service, mais

BANLIEU ESSO SERVICE
7710, NOTRE-DAME-OUEST
Trois-Rivières-Ouest 375-9522

Les chiropraticiens veulent engager le dialogue avec les compagnies d'assurances

TROIS RIVIERES (R.M.) — Le Dr Marcel Noël a donné une importante conférence de presse sur un mémoire que vient de publier la Corporation Professionnelle de Chiropraticiens du Québec. Le but primordial de ce mémoire est de faire reconnaître les services professionnels du chiropraticien par les compagnies d'assurance accident-maladie qui opèrent dans la province de Québec.

Sur 225 compagnies d'assurance accident-maladie au Québec 30 compagnies environ acceptent les réclamations tandis que dans sept provinces canadiennes, où la chiropratie est légalisée la grande majorité des compagnies accordent ce privilège. Les raisons de ce refus viendraient d'un manque de législation appropriée, d'une certaine confusion au sein de la profession, et surtout de l'infiltration d'un grand nombre d'incompétents qui se disent chiropraticiens après des études plus ou moins sérieuses.

C'est pourquoi, pour juger de la compétence des Chiropraticiens du Québec, la C.P.C.Q. s'appuie sur des critères indépendants d'elle-même et reconstruit internationalement. Les membres sérieux et compétents sont prêts à rencontrer



Dr Marcel Noël

les représentants des compagnies d'assurance afin d'entamer un dialogue susceptible de modifier leur attitude. Le mémoire poursuit en affirmant que de plus en plus, le public demande et exige même qu'une clause chiropratique soit incluse dans le contrat d'assurance-maladie.

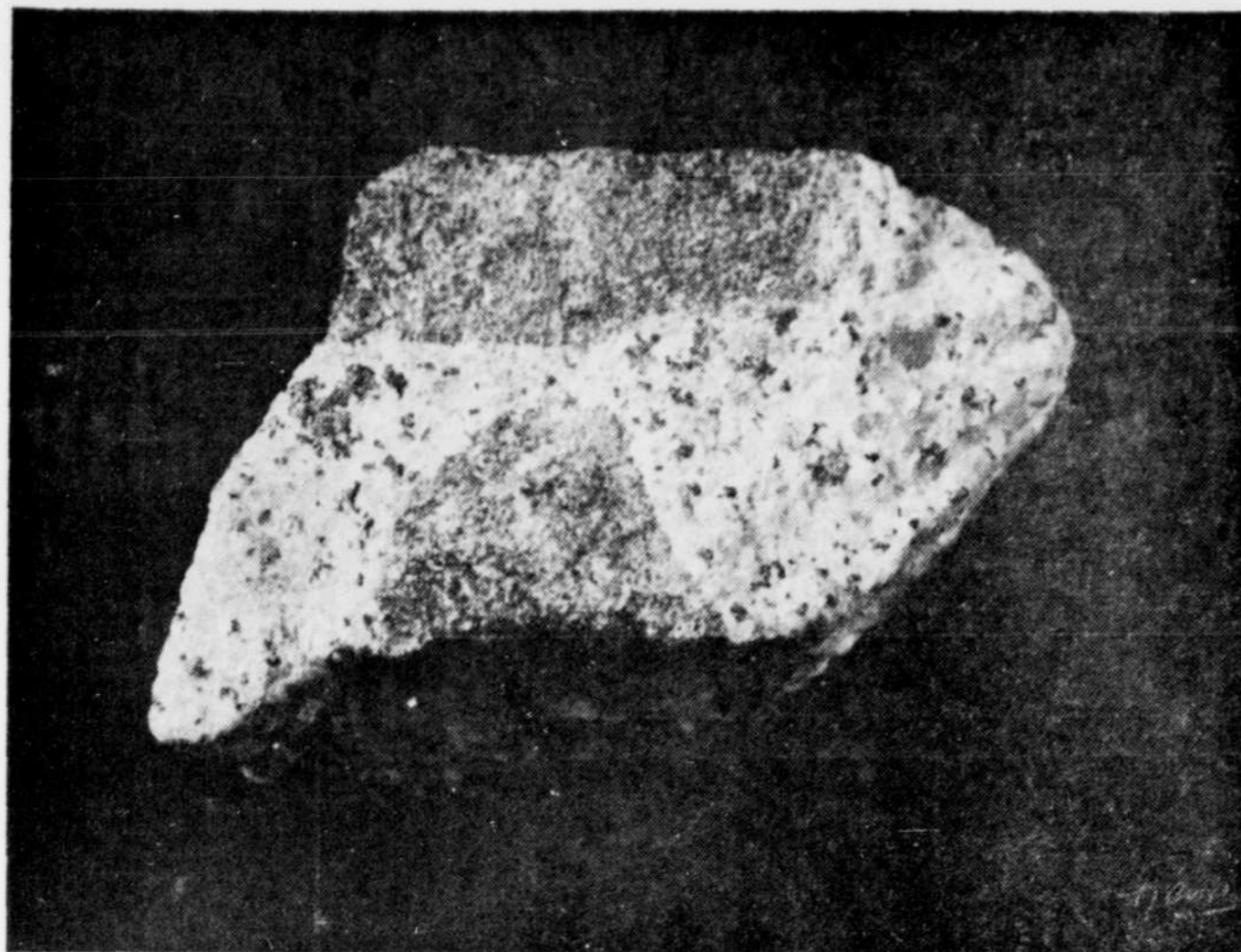
Fournures

— QUALITÉ
— SATISFACTION ABSOLUE
— PRIX COMPÉTITIFS

LE PRESTIGE...

J. Alb. Durand
fournures

1460, Notre-Dame T. R. Tél.: 374-5364



CETTE PIÈCE QUI SEMBLE UN CAILLOU, est en fait du minéral qui contient une haute teneur de cuivre et ce serait l'un des endroits, tant au Québec qu'au Canada, où on y relève une qualité et une quantité aussi étonnantes.

Entre St-Paulin et St-Alexis-des-Monts

Découverte de riches gisements de minerais

par Maurice BELAND

ST-ALEXIS DES MONTS — La partie nord-ouest du comté de Maskinongé, compte à coup sûr, de considérables et riches gisements de minerais, tant de cuivre que de zinc.

La preuve en a été fournie, alors que je me suis rendu visiter le propriétaire de ces gisements, qui se

situent dans le secteur Ouest de la route 44, entre St-Paulin et St-Alexis-des-Monts.

Et la correspondance du ministre des Richesses naturelles du Québec démontre, en effet, la riche teneur de ces échantillons et dont le document officiel était signé par MM. Henri Boileau, chimiste-en-chef et Charles-A. Olivier, le directeur.

Alors que la teneur en "pureté" du minéral, en ce qui concerne le zinc est normalement bonne à 45 pour cent, des échantillons faisaient 8,65 pour cent.

Du cuivre en abondance

Quant aux gisements de cuivre, ils sont aussi des plus riches et les filons "rouges" sont suivis et nombreux parmi les pièces que possédait le propriétaire de ces terrains, M. Benoit Lacoursière, du 331 St-Maurice, aux Pins Rouges, à St-Alexis-des-Monts.

Les démarches, effectuées par ce dernier, ont démontré l'intérêt pris par des compa-

gnies dans les activités demandant ce métal.

Quant à M. Lacoursière, il est journaliste et tout au cours de l'été dernier, comme il y avait beaucoup de mouches dans le bois, je me suis fait guide pour le Club St-Bernard.

C'est donc dire que ce propriétaire de gisements miniers, âgé de 49 ans, est très fier de ce domaine, qu'il a d'ailleurs commencé à forer, mais avec des instruments rudimentaires, il va sans dire. Le tout repose là dans la montagne et les recherches qui durent depuis plus de deux ans et demi donnent beaucoup d'espoir à M. Lacoursière.

Si l'on s'en remet à la lettre du ministre de Richesses Naturelles (annexe "E"), et en provenance de l'Hôtel du Gou-

Homme tué en traversant la route No 2

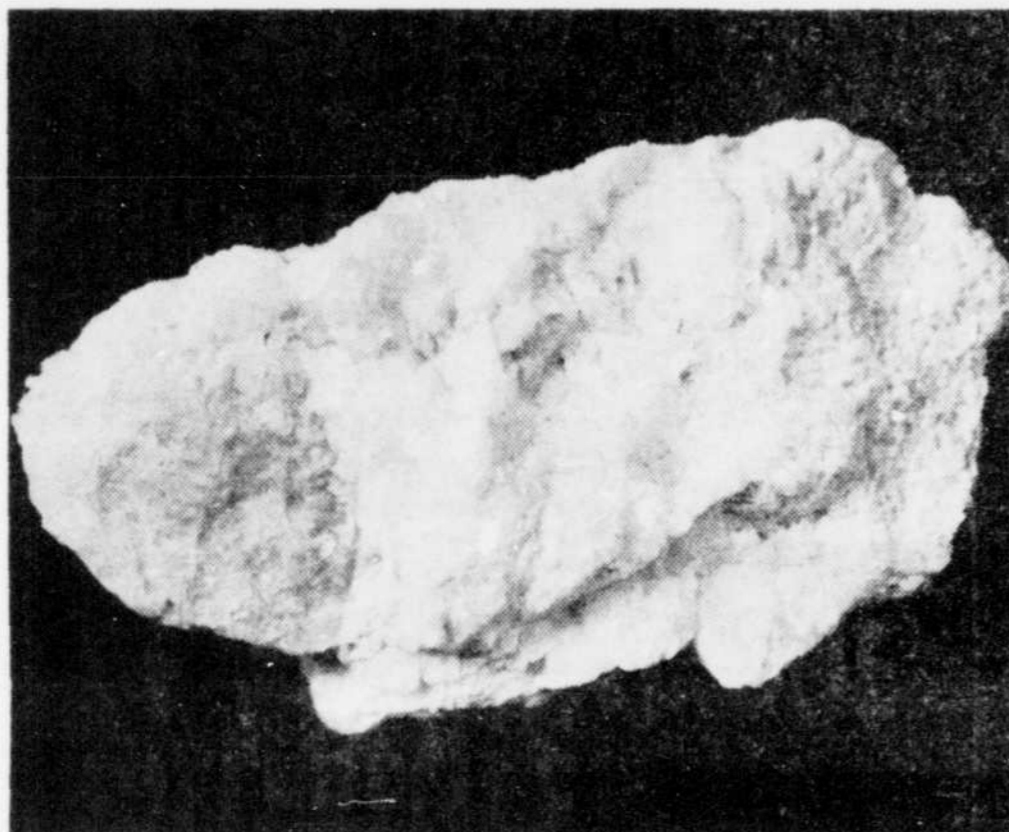
LANORAIE (M.B.) — Un citoyen de Montréal, M. Michel Dagnese, 62 ans, du 8402 Marcelles, a été victime d'un accident de la route, face au Restaurant Adam, où il était allé se procurer des liqueurs douces.

M. Dagnese traversait la route No 2, retournant à sa voiture, lorsqu'il a été violemment heurté par une auto conduite par M. François Aubuchon, du 161 Du Collège, Berthierville.

L'ambulance Bernard Lanox, de Berthierville a immédiatement transporté la victime à l'hôpital Notre-Dame, de Montréal. M. Dagnese a succombé à ses blessures quelques heures après l'accident.

Les constatations ont été faites par l'agent Jean-Marc Lemay, de la Sûreté du Québec, de Berthierville.

C'était le deuxième accident mortel en autant de jours, sur la route No 2, et dans la même municipalité, soit Lanoraie.



CE FRAGMENT DE MINÉRAL contient une teneur plus que considérable de zinc. Il provient d'un terrain appartenant à M. Benoit Lacoursière, de St-Alexis-des-Monts, comté de Maskinongé. Certains spécimens ont jusqu'à 30 et même 35 pour cent de minéral pur.

Sur l'emplacement de l'ancien Château de Blois

Un hôtel de 175 chambres bientôt construit au coût de \$2,500,000

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES — 9 Après des années de tergiversations, de faux espoirs et de projets avortés, il n'est pas téméraire d'affirmer que les Trifluviens et les Madelinois ont fini de pleurer sur les ruines des hôtels Château de Blois et St-Maurice.

En effet, un groupe de financiers montrealais qui ont rencontré son honneur le maire René Matteau, hier après-midi, à l'hôtel

de ville, en compagnie de M. J. B. Langlois, président de la compagnie d'immeuble J. B. Langlois de Trois-Rivières, annoncent officiellement lors d'une conférence de presse donnée le 14 novembre prochain qu'ils érigeront un hôtel de 175 chambres sur l'emplacement du défunt Château de Blois sur la rue Laviolette.

Bien que le premier magistrat de notre ville se soit refusé à tout commen-

taire sur le sujet, il a été possible à certains journalistes de percer le mur de l'indiscrétion et d'apprendre que les travaux de construction commenceront au mois de février 1969 et que l'édifice de quatre étages en plus de deux étages souterrains de stationnement pourra être ouvert au public à l'été de 1970. Il sera possible de garer 200 véhicules.

La journée du 14 novembre marquera un tour-

nant dans la vie économique de notre cité, car les financiers de la Métropole canadienne viendront signer un contrat par lequel

(Voir: Un hôtel page 36)

Les travaux d'aménagement du tronçon de la Transquébécoise vont bon train

TROIS-RIVIERES (R.N.) — Les travaux de construction du premier tronçon nord de la Transquébécoise vont bon train.

Ces travaux commencés le 7 octobre se prolongeront une bonne partie de l'hiver pour être complétés au début de l'été 69.

Le ministère de la Voirie du Québec a accordé le contrat au montant de \$544 mille dollars à la compagnie Page Construction de Trois-Rivières. Les sous-contractants sont: Plamondon et Fils, de Grand-Mère pour une partie des travaux de terrassement et Clément Ricard de Trois-Rivières-Ouest pour du terrassement et du déboisement.

Ce premier tronçon aura une longueur de 3 milles et un quart, soit du pont de Trois-Rivières jusqu'au Boul Raymond. Plus tard, la Transquébécoise doit être prolongée jusqu'à Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque pour aboutir à Chibougamou.

Le ministère de la Voirie demande présentement des soumissions pour la construction d'un premier tronçon d'une longueur de quatre milles du côté sud de St-Laurent. Ce premier tronçon reliera le pont de Trois-Rivières à la route Transcanadienne.

Les travaux en cours

Les travaux actuellement en cours par l'entreprise Page Construction pour la construction du premier tronçon-nord de

la route transquébécoise, consistent en du déboisement et du terrassement. L'entrepreneur procédera dès cet automne à la pose des ponceaux sur les canaux de drainage des eaux de surface. La fondation inférieure de la route sera composée de roche granulaire. Une clôture sera posée qui délimitera le terrain provincial de ceux qui appartiennent aux autres propriétaires.

Le cours d'eau Lacerte, près de la voie ferrée du C.P.R. est en voie d'être creusé et agrandi pour recevoir les eaux de surface de la route transquébécoise.

Viaduc

Eventuellement, un viaduc sera érigé sous la voie de la Côte Richelleu qui part du Boul. St-Jean vers la Terrasse Duvernay. Ce viaduc permettra aux automobilistes de passer sous cette voie routière quand ils emprunteront la transquébécoise dans un sens ou dans l'autre.

Retard

La marche des travaux procède selon la cédule mais un léger retard est causé par des bâtiments dont le propriétaire attend encore l'autorisation du département des expropriations pour faire le démolissage et le déménagement. Ces bâtiments sont érigés sur les terrains acquis par le ministère de la Voirie pour la construction de ce tronçon de route.

De source officielle, nous avons appris que l'hon. Yves Gabias, Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives et député de Trois-Rivières, à l'Assemblée Législative a fait des pressions auprès du ministre de la Voirie, l'hon. Fernand Lafontaine, pour qu'une autorisation dans ce sens soit adressée dès cette semaine au propriétaire des bâtiments en cause.

Les hommes

De 50 à 70 hommes sont affectés aux travaux de terrassement et de déboisement. Le personnel employé actuellement, comprend surtout des opérateurs de machinerie lourde pour le terrassement et des bûcherons pour les travaux de déboisement. Au printemps, des ouvriers-journaliers seront également embauchés.

A Trois-Rivières-Ouest

Augmentation du nombre des accidents

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES OUEST — Le directeur de la Sûreté municipale de Trois-Rivières-Ouest a présenté le rapport mensuel de son département au regard de la ville, M. Marc Tessier. Sur ce rapport, on constate que malheureusement, le nombre d'accidents augmente considérablement dans les limites de notre ville-ouest.

De fait, le rapport du directeur Desjardins mentionne vingt collisions au cours du seul mois d'octobre. Aussi, à date, le nombre d'accidents pour 1968 dépasse de 33 celui de l'an dernier à

la même période et de 60 pour la même date en 1966. C'est donc dire que le nombre de collisions va continuellement en s'accroissant.

Le document produit par la Sûreté indique que 39 voitures ont été impliquées dans les vingt collisions et que la somme des dommages matériels s'élève à \$13,823,00, soit une moyenne de \$349,37 par véhicule impliqué. Passe encore, s'il ne s'agissait que de dommages à la propriété, malheureusement, ces accrochages font généralement des blessés. Le mois d'octobre ne déroge pas à la règle et dix-sept personnes ont été rapportées blessées dans huit des collisions. De ce nombre, huit conduisaient des voitures, huit étaient tout simplement passagers et un piéton a aussi subi des blessures.

Les causes de ces accidents sont très variées, toutefois celles qui reviennent le plus souvent à la surface sont dans l'ordre: suivre de trop près le véhicule précédent et omission de céder le passage.

Plaintes de vols

La Sûreté municipale de Trois-Rivières-Ouest a enregistré quinze plaintes de vols représentant des valeurs rapportées de \$4,698,78. Les enquêtes menées par les représentants de l'ordre ont permis le classement de deux plaintes et les valeurs retrouvées se chiffrent à \$2,340,00.

(Voir: Augmentation page 36)

Accusé de vol sur la personne

Jean-Guy Lebel est libéré dès son enquête préliminaire

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — Jean-Guy Lebel de Trois-Rivières a subi hier, son enquête préliminaire devant le juge Maurice Langlois de la Cour des Sessions de la Paix. Le jeune homme de vingt-neuf ans répondait à une accusation de vol sur la personne d'un quinquagénaire de notre ville, vol qui aurait eu lieu à proximité de St-Grégoire, plus précisément au cimetière de l'endroit.

Après avoir entendu les représentations et interrogatoires du procureur de la Couronne et de l'avocat en défense, Me Gilles Gauthier, le président du tribunal a décrété que la preuve faite contre le prévenu n'était pas suffisante pour l'inclure de l'accusation portée contre lui. En conséquence, Jean-Guy Lebel a été libéré de cette plainte de vol.

grands ducs semble être à l'origine de la plainte qui était portée contre le prévenu Lebel. En effet, le 19 avril, dès huit heures de l'avant-midi, l'accusé et le plaignant se seraient rencontrés dans une taverne de Trois-Rivières. Après les consommations "d'usage", une série d'arrests plus ou moins prolongés ont été faits par les concernés de cette cause, à un nombre respectable d'établissements licenciés de la ville.

D'une part, le quinquagénaire, qui reprochait hier, à son compagnon de l'avoir pratiquement forcé à "payer la traite", a témoigné qu'on l'avait amené sur la rive Sud, tout près de St-Grégoire, au cimetière de cette localité. A cet endroit, il ne fut pas questions de prier pour le salut des checs disparus, car selon la déposition de la présumée

victime, on l'aurait alors soulagé d'une somme d'environ \$13,00 avant qu'il ne se sauve à travers les champs.

La déposition précédente était celle du plaignant. Celle de l'accusé, corroboré par un témoin qui faisait partie du groupe concerné, ressemble à quelques points près à la première. Toutefois, les questions du procureur de la défense Me Gilles Gauthier ont fait dire au témoin principal, de même qu'à l'accusé lui-même, que la courte excursion sur la rive Sud n'avait jamais eu lieu.

Après les représentations, le juge Langlois a fait remarquer que si cette cause avait été entendue par un jury le moindre doute au courant du droit, il ne fait aucun doute que la plainte ne serait pas maintenue. C'est précisément ce qu'il a lui-même fait en libérant le prévenu.



LA COMPAGNIE PAGE CONSTRUCTION, DE TROIS-RIVIERES, procède actuellement à la construction d'un tronçon de la Transquébécoise. Ce premier tronçon débute à la

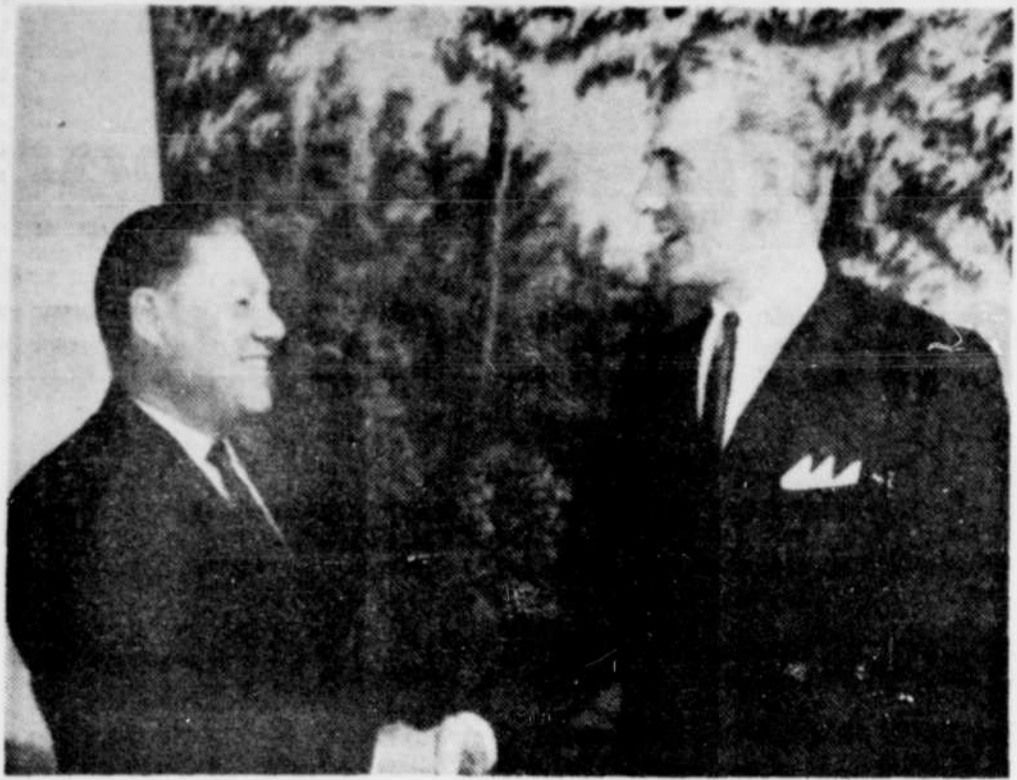
sortie du pont de Trois-Rivières en direction du Boul. Raymond. Sur cette photo, une vue des travaux en cours.

(Photo Roland Lemire)

CONSULTEZ
notre
CAHIER
de
10 PAGES
de
"JOURS CHOC"
DUPUIS
dans le
JOURNAL
D'AUJOURD'HUI

Accusés de possession d'alambic et de 200 gallons d'alcool frelaté

La cause des frères Denis est reportée au 12 novembre



(Photo JPC)

ME ROGER PARENTEAU, le nouveau maire élu par acclamation de la ville de Drummondville-Sud lors de la mise en nomination le 25 octobre, félicite ici le chevin Edgar René, représentant au siège no 4 qui, comme lui, fut élu par acclamation le même jour. On se souviendra que Me Parenteau avait été

l'adversaire du maire Morissette lors des élections de 1966 alors qu'il fut défait, et que cette année il sollicitait de nouveau l'appui de la population, mais comme le maire Morissette s'était retiré à quelques jours de la votation, Me Parenteau fut élu par acclamation.



(Photo JPC)

Le Conseil de Drummondville-Sud

TROIS DES CINQ ECHEVINS de Drummondville-Sud, qui siègent sur le conseil sortant de charge et qui sollicitaient un nouveau mandat aux élections de lundi, ont été réélus en même temps que deux nouveaux venus. Il s'agit de MM. Hervé Jutras au siège no 1, Euclide Laforce au siège no 3 et Henri Montminy

au siège no 5. Les deux autres, le deuxième à gauche de la photo, M. Marcel Bonin au siège no 2, qui a triomphé du doyen du conseil, M. Fernando Leblanc, et de M. Emile Baril au siège no 6 qui faisait la lutte à M. Francis Semco pour succéder à M. Benoit Lemieux démissionnaire. M. Baril est le dernier à droite.

Plusieurs activités sont prévues

Une semaine des Lacordaire pour les régions de Victoriaville et de Warwick

VICTORIOVILLE (R.L.) — Dans la semaine du 10 au 16 novembre se tiendra la semaine des Lacordaire, sous le patronage des cercles Lacordaire des régions de Victoriaville et de Warwick.

M. Joseph Charland, président national, donnera une conférence. On procédera à la décoration des membres de 30, 20, 15 et 10 années d'abstinence totale. On compte 70 membres qui seront décorés.

Un trophée sera spécialement offert à M. et Mme Wilfrid Girard pour leurs 17 années de services au cercle Ste-Victoire. L'invitation ou promesse d'honneur se fera au milieu de la messe. Il y aura 21 nouveaux

Diverses activités sont prévues pour cette semaine. Notons le premier jour, le dimanche, qu'une messe rythmée aura lieu à 17 heures en l'église Ste-Victoire.

Ensuite, se tiendra un banquet au centre civique à 18h30.

La vie du public en danger

Yvon Vincent condamné à Arthabaska après l'avoir été à Drummondville

ARTHABASKA (R.L.) — Yvon Vincent comparait à Arthabaska, hier, devant le juge Yvon Sirois, sous l'accusation d'avoir le 4 août dernier à Ste-Clothilde, été négligent dans la mise en service d'un véhicule-moteur.

Après entente avec le procureur de la Couronne, Me Raymond Beaudet, le procureur de Vincent, Me Jean-Louis Provencher, obtint que la nature de l'infraction soit changée dans son texte. L'accusation de conduite dangereuse était ainsi modifiée en une d'avoir conduit un véhicule moteur dans un endroit public de façon à mettre en danger le public. Me Beaudet accepta ce changement en considérant le fait que le délit reproché s'était déroulé dans une

cour d'hôtel. Le prévenu plaide donc coupable à cette nouvelle formulation d'accusation. Avant que le juge prononce la sentence, on fait remarquer que depuis la date où Vincent était accusé de cette affaire, à Ste-Clothilde, il avait été condamné à Drummondville à \$150 d'amende et les frais, et que son permis lui avait été enlevé pour six mois, après qu'il fut reconnu coupable de conduite en état d'ébriété.

Le juge Sirois déclara qu'il considérait comme très grave, les délits ou la vie du public était mise en danger. C'est pourquoi il condamna Vincent à \$100 et les frais et lui fit interdiction de conduire un véhicule automobile pendant six mois. A défaut de paiement, il devra purger deux mois de prison.

DRUMMONDVILLE (RG) — Bien que les deux procureurs étaient prêts à procéder, le juge Benoit Turmel, juge des Sessions de la Paix du district de Drummond, a ajourné les causes des trois Denis au prochain terme.

En effet, en cour des Sessions de la Paix hier avant-midi, alors qu'on était sur le point de commencer le procès de

Comme on s'en souvient, cette cause a connu des rebondissement aussi nombreux qu'inattendus ces dernières semaines. Tout d'abord, le 15 octobre dernier, Me Jutras avait décliné la juridiction du tribunal dans l'affaire parce que l'ajournement des causes du 17 septembre n'avait pas été fait par un juge de paix; ce faisant, il agissait selon les dispositions de l'article 897, paragraphe 3B du code criminel.

Explications de Me Jutras et de son associé, Me André Biron.

Précisions

A cause de la possibilité de mauvaise interprétation de cette citation, le bureau Biron et Jutras a tenu à donner quelques précisions, et quelques mises au point concernant la procédure même d'outrage au tribunal et les moyens de défense qu'ils ont utilisés à l'encontre de cette procédure. Voici d'ailleurs ce que comporte une telle citation: "Voici le caractère tout à fait spécial de l'accusation d'outrage au tribunal:

Le juge qui se croit offensé a le pouvoir de citer un avocat

Claude, René et Reynald Denis, l'honorable Turmel, après avoir conféré avec les deux procureurs, soit Me Michel Duchesne, qui représentait le demandeur, la Gendarmerie Royale du Canada, et Me Germain Jutras, procureur des accusés, a décidé de remettre les causes des frères Denis, accusés de possession d'alambic et de 200 gallons d'alcool frelaté, au prochain terme du 12 novembre.

les circonstances en vertu de la loi de la preuve au Canada, prévoit neuf cas de recusation d'un juge, notamment lorsqu'il y a inimitié capitale entre lui et l'une des parties ou s'il y a eu de sa part des menaces depuis l'instance ou dans les six mois précédents la recusation proposée ou lorsqu'il a intérêt à favoriser l'une des parties. Dans le présent cas, la recusation avait été demandée sous le motif que l'honorable juge Turmel avait dit — ne pas apprécier du tout le comportement du procureur des accusés et que des restrictions mentales qu'il faisait l'empêchaient de dire tout ce qu'il pensait. — Ainsi que nous l'avons souligné au président du tribunal, ces mots n'étaient pas très précis mais pouvaient laisser

entendre que les deux cas de recusation que nous avons mentionnés plus haut pouvaient recevoir ici application.

L'honorable juge Turmel en a jugé autrement et nous respectons sa décision car lui seul était en mesure de dire ce qu'il entendait exactement par les mots qu'il a prononcés à l'audience en date du 15 octobre 1968. Nous avons également cité à l'honorable juge Turmel certaines décisions jurisprudentielles qui lui ont été présentées en matière d'outrage au tribunal, notamment la cause Hébert vs Procureur général de la province, de même que la cause Lewis Duncan".

La cause des trois Denis, pour la troisième fois, est donc remise, cette fois au 12 novembre.

Des dommages de \$1,200

Une voiture s'arrête sur une auto stationnée

DRUMMONDVILLE (JPC) — M. Laurent Boisvert, de cette ville, qui demeure sur la rue Cockburn, a eu la surprise de sa vie, lundi soir vers 23h. 30, lorsqu'il entendit un bruit de collision d'autos non loin de chez lui. Il s'empressa de se rendre à la fenêtre pour voir ce qui se passait et pour constater que son véhicule Dodge '67, qu'il avait stationné devant sa porte, venait d'être collisionné par un automobiliste qui avait quitté les lieux, mais qui revint par la suite pour s'enquérir des dommages.

Un policier municipal, qui effectuait sa ronde dans le secteur, entendit également le bruit de la collision et se rendit sur les lieux pour enquêter. Il constata qu'il s'agissait de Jean-Guy Côté, de cette ville, qui circulait du sud au nord sur la rue Cockburn dans une Corvette '65 et qui en tentant de tourner vers l'ouest sur la rue Heriot, alla donner contre le véhicule de Boisvert après avoir fait demi-tour. Il lui causa des dommages évalués à quelque \$800 pour en subir lui-même pour environ \$400 sans toutefois subir de blessures.

Drummondville contée...

Le préposé à l'émission des permis de construction à l'hôtel de ville, M. Donatien Lauzier, nous informe qu'il a émis 34 permis de construction durant le mois d'octobre, pour une valeur de \$210,000. Ceci comprend cinq unités de logements unifamiliaux et une construction multifamiliale, en plus d'un agrandissement de manufacture, de rénovation à une station de service pour environ \$25,000. Le total est de 30 unités de logements contre seulement 11 pour le mois correspondant l'an dernier, alors que le nombre de permis s'était élevé à 47 pour une valeur de quelque \$218,750.

Un citoyen de cette ville, M. Arthur Lussier, du 123 St-Félix, est au nombre des 151 personnes dont le nom a été choisi lors du tirage préliminaire de la loterie du maire Drapeau, dimanche dernier. M. Lussier aura donc la chance de mériter le grand prix de \$100,000 ou tout au moins la somme de \$100 si toutefois le sort ne le favorise pas jusqu'à la fin de l'élimination.

Deux quilleux de cette ville, Gérard Auger et Roland Plante, se sont qualifiés pour participer à l'heure des quilles, dimanche prochain, à la suite d'un concours à la salle "Champion" de cette ville.

Au cours de la réunion qui a suivi le résultat des élections municipales à Drummondville-Sud, lundi soir, aucun des orateurs n'a fait mention de journalistes dans leur bref discours. Seul, le maître de cérémonie n'a pas oublié ses bonnes habitudes de remarquer les journalistes qui ne lui ont jamais refusé la publicité à laquelle la municipalité a droit.

La danse annuelle du club Lions de cette ville aura lieu samedi le 16 novembre au motel Albatros sous la présidence de M. André Bourgeois. Par exception cette année, un spectacle sera présenté par les musiciens du motel "4-Saisons" de Notre-Dame, grâce à la courtoisie de la propriétaire de l'endroit, Mme Alice Lambert. Un buffet froid sera servi à minuit trente pour clôturer la soirée.

Il prononcera deux causeries

Le Dr Brennan au United Youth Parent Alert

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Le Dr Charles Brennan, M.P., un éminent médecin de Sydney, N.-E., arrivera à Drummondville par avion en fin de semaine, où il doit prononcer deux intéressantes causeries sur l'éducation, dimanche le 10 novembre prochain, devant les membres du "United Youth Parent Alert".

La première de ces causeries sera présentée des 14h30 pour les parents et le public en général. Elle sera prononcée en anglais, mais traduite simultanément en français pour le bénéfice de personnes de langue française.

La seconde sera prononcée à 19 heures pour les jeunes seulement, et le sujet portera sur le problème des fréquentations et des rencontres.

Les deux causeries seront suivies d'une période de questions de l'auditoire, alors que le rév. Frank B. Siles, directeur du United Parent Youth Alert, sera le modérateur. Le Dr Brennan est reconnu pour une autorité en matière de vie de famille et d'éducation sexuelle, principalement pour sa franchise, son honnêteté et ses grandes connaissances dans l'art de traiter un sujet aussi brûlant. Toutes les personnes intéressées à ces sujets sont invitées à se rendre à la salle de l'Eglise Unie de la Trinité dimanche prochain.



(Photo JPC)

Souscription de la ville au club des Francs

MAIRE-SUPPLÉANT DE LA CITE, l'échevin Raymond Luneau, a présidé, lundi après-midi, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au lancement de la campagne annuelle de souscription du club des Francs, en présence des dirigeants de cet organisme et de quelques personnalités.

L'échevin Luneau remet la souscription de la cité au président de la compagnie, M. Phil. Dion, qui est accompagné de Me Laurent Jutras, ex-président du club, et de MM. Charles McKenzie et Raymond Mélançon.

Au collège de Victoriaville

Plus de 1,300 inscriptions à l'extension de l'enseignement

VICTORIOVILLE (R.L.) — L'extension de l'enseignement collégial et universitaire du Collège de Victoriaville compte, cette année, 1344 inscriptions réparties comme suit:

48 au niveau de la licence d'enseignement secondaire, 115 au niveau du CA, CGA, RIA, ou diplôme en administration,

86 au baccalauréat es arts, 38 en mathématiques modernes, 43 en sociologie ou aux cours de langue espagnole et anglaise.

244 en arts plastiques. Comme on le constate, ce sont les cours du baccalauréat es arts qui rassemblent le plus grand nombre d'étudiants, soit 866. On a même enregistré 142 nouvelles inscriptions cette année.

Au niveau de la licence d'enseignement secondaire l'extension de l'enseignement a adopté, en septembre 1968, le nouveau programme de la faculté des lettres de l'université Laval. Ce programme, dont les cours

des deux premières années sont axés sur l'étude de la langue plutôt que sur la littérature, fut mis à l'essai pendant l'été 1968 à l'université Laval, puis inauguré à Victoriaville en septembre. 27 nouveaux inscrits sont venus s'ajouter aux anciens qui avaient commencé la licence es lettres selon l'ancien régime et qui continuent les cours du nouveau régime.

Les cours d'administration de CA, de CGA et RIA connaissent cette année une popularité sans précédent. De 55, le nombre des étudiants est passé à 115 et les personnes inscrites à ces cours reconnaissent l'utilité et la nécessité de semblables cours pour quelqu'un qui travaille dans les affaires: comptabilité, organisation industrielle, prix de revient, administration en général. En somme, l'emploi de bureau qui, de près ou de loin, assume une responsabilité administrative, retire beaucoup de ces cours de préparation aux affaires. Ces cours, comme on le sait, sont affiliés à l'université de Sherbrooke.

L'éventail des cours offerts à l'extension de l'enseignement du Collège de Victoriaville ne cesse de s'élargir. L'extension a inauguré, cette année, des cours de mathématiques modernes et des cours de langue anglaise. Les premiers se situent au niveau de la première année du baccalauréat en sciences. Ils comprennent des cours de mathématiques, de physique et de chimie. Ces cours s'adressent à tout étudiant qui désire poursuivre des études universitaires en sciences. Les seconds, les cours de langue anglaise, s'adressent tant au personnel du bureau qu'à toute personne désireuse d'apprendre l'anglais parlé, d'étendre ses connaissances et de pratiquer la conversation anglaise. Ce cours comporte une étude de la langue; il fait une large place aux exercices de conversation au laboratoire de langue. Le cours est de trois ans à raison d'un soir par semaine et de deux heures par soir, la première année. Pendant la 2e et la 3e année, le cours est de trois heures par soir.

Autres cours en janvier

A cause de nombreuses et diverses demandes, l'extension projette d'inaugurer, des janvier 1969, d'autres cours après avoir répondu aux besoins des personnes de la région. Les démarches ne sont pas assez avancées pour que d'autres précisions soient données tout de suite. Les renseignements supplémentaires viendront en temps et lieu. L'extension entend ainsi continuer à rendre à la population de Victoriaville et des environs, les services dont beaucoup d'autres régions souhaiteraient profiter.

Dans une communication subéquente à celle-ci, on fournira les renseignements concernant le sort des cours à l'extension du Collège de Victoriaville, face à l'éventualité de l'instauration d'un CEGEP dans cette institution.

Le problème de la foi est discuté

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Lors de leur dernière assemblée régulière, les dames HÉLANE de Champlain de l'habitation Jeanne Leber, ont discuté du problème de la foi, en présence de leur aumônier, M. l'abbé Louis Lemire. Au cours des discussions, celles-ci ont constaté qu'il était assez ardu de définir véritablement ce qu'est la foi.

Plusieurs opinions furent émises sur le sujet, et pour quelques-unes, la foi, c'est l'espoir dans la vie éternelle, alors que pour d'autres, c'est un mode de vie intérieur qui oriente leur conduite vers la recherche du surnaturel.

L'aumônier du cercle, qui s'était réservé le mot de la fin, déclara pour sa part, qu'avoir la foi c'était croire en l'amour de Dieu et que la plus grande preuve de cet amour, c'est son fils Jésus-Christ. Un délicieux goûter clôtura cette rencontre.

Le juge Sirois rejette une plainte portée contre M. Gilles Levasseur de Princeville

Les propriétaires d'autobus scolaires peuvent effectuer certains voyages à caractère récréatif après une autorisation de la commission scolaire

ARTHABASKA (R.L.) — Une cause, qui pourra vraisemblablement être citée comme une cause type à l'avenir, a été entendue hier au Palais de justice d'Arthabaska. M. Gilles Levasseur, un garagiste de Princeville, qui possède quelques autobus scolaires effectuant du transport pour le compte de la commission scolaire régionale des Bois-Francis, voyait le ministère des Transports et Communications du Québec l'accuser d'avoir transporté des personnes dans son véhicule, d'avoir fait payer ces personnes pour un voyage à l'extérieur autre que le trajet effectué à tous les jours.

Il y a quelques semaines, un autobus appartenant à M. Gilles Levasseur conduisait à Sherbrooke, pour une émission de télévision, une cinquantaine d'enfants de 8 à 14 ans.

Me Pierre Jutras, qui repré-

sentait le ministère, fit témoigner un secrétaire d'une école de Princeville, Mme Georges Cadorette. Celle-ci explique qu'elle avait fait le voyage avec son époux, en tant que surveillants du groupe. Elle déclara également que l'adolescente qui avait organisé le voyage avait collecté \$0.75 et \$1.00 aux participants du voyage.

Témoignant pour sa propre défense, et étant interrogé par Me Jean Moisan, M. Gilles Le-

vasseur déclara qu'il avait en effet à la date mentionnée, effectué avec un de ses autobus un voyage récréatif à Sherbrooke.

Bois-Francis l'autorisait à effectuer ce voyage.

Me Moisan cita alors à la Cour un arrêté en conseil stipulant que les propriétaires d'autobus scolaires peuvent effectuer certains voyages à caractère récréatif, à condition qu'il y ait seulement des jeunes qui fassent le voyage, à condition que la commission scolaire autorise le voyage et accorde qu'il n'impose pas un prix par tête de passagers.

Me Moisan fit remarquer que son client s'était plié à toutes ses exigences et ajouta que même s'il n'y avait eu que dix enfants à voyager, le prix pour le voyage à Sherbrooke aurait été le même, \$35.

Pour sa part, Me Pierre Jutras souligna que les jeunes qui avaient fait le voyage étaient du primaire alors que l'autorisation avait été donnée par la commission scolaire régionale des Bois-Francis.

Le juge Yvon Sirois rejeta la plainte sans hésitation, en notant qu'il ne fallait pas trop exiger de ces propriétaires d'autobus scolaires car dans le cas qui s'offrait à son jugement, il était facile de constater que le prévenu avait tenté toutes les démarches pour se conformer à la loi.

Extrême importance

Me Moisan ajouta qu'il était d'une extrême importance que le tribunal se prononce sur le

point car, advenant le cas d'une tragédie du genre qui survint dans la banlieue montréalaise il y a une couple d'années, où une vingtaine de jeunes avaient perdu la vie, si dans des voyages semblables l'on concluait que le propriétaire d'autobus scolaire n'a pas le droit d'effectuer ce genre de voyage, les assurances ne paieraient plus et les exploitants d'autobus scolaires pourraient conséquemment en subir de graves préjudices.

Franc... Parler

Le juge Yvon Sirois a remis au 2 décembre prochain le prononcé de sa sentence contre le jeune Romuald Crête, 18 ans, accusé de bris de vitres à deux endroits commerciaux de Victoriaville. La mère de Crête a signé un cautionnement s'engageant à surveiller son fils et assurant qu'il se présente à la cour le 2 décembre. Le juge Sirois a déclaré qu'il avait accepté l'intervention d'un officier du Bien-être social pour que le jeune homme devienne vraiment un homme et ne continue pas à vivre en marge de la société.

L'abbé Beauchesne de la paroisse St-Christophe d'Arthabaska, prononcera ce soir à 20 heures à la salle Domremy de Victoriaville, une conférence qui portera sur la compréhension des parents devant le jugement de jeunes. Une messe suivra la conférence à 20h. 30.

Le juge Yvon Sirois a rejeté une plainte formulée par le ministère des Transports à l'effet qu'un camion de la firme Lorrain Transport, de Mont-Laurier, aurait effectué du transport à la compagnie Forano de Plessisville. Un contremaître de Boutin Transport de Plessisville a témoigné qu'à une journée spécifique il avait vu un camion de Lorrain Transport chargé et déchargeant du matériel chez Forano. Comme la poursuite ne fit aucune preuve que le camion vu par le contremaître appartenait bel et bien à Lorrain Transport, le tribunal rejeta la plainte.

C'est ce matin que seront entendus les plaideurs du C'est ce matin que seront entendus les plaideurs du Me Claude Aubert, dans l'affaire du jeune Girouard accusé de voies de fait contre une jeune fille d'Arthabaska. Me Raymond Beaudet représente la Couronne. Hier, en fin d'après-midi, la défense a présenté quelques témoins pour clore sa preuve.

Un rapport de l'aviseur légal de la ville indique que dans la loi des cités et villes il est stipulé que la vente des permis de bicyclettes ne peut pas se faire pour plus d'une période d'un an. On avait mentionné que certaines villes vendaient les licences pour deux ans. Les édiles municipaux ont décidé de respecter ce règlement de la loi des cités et villes.

À la suite d'une recommandation du directeur des services qui lui-même avait accepté un rapport identique du chef de police, le conseil de ville fit une proposition pour congédier un policier, M. Jean-Marie Couture.

Par ailleurs, le conseil a accepté une autre proposition pour permurer au poste de détective le policier Guy Bellemare. Le directeur de police recommandait cette nomination soulignant que l'agent Bellemare avait obtenu un bon pourcentage à des examens et que le poste lui revenait à cause de sa séniorité.

René Fournier, qui est présentement sous une libération conditionnelle, a plaidé non-coupable à l'accusation de voies de fait avec lésions corporelles contre la personne de M. Raymond Arsenault. Fournier, qui n'était pas représenté par un avocat, comparaitra de nouveau aujourd'hui.

L'appéritif offert au dîner des membres du club des éleveurs Holstein des Bois-Francis, à Warwick hier midi, était offert par la Société d'agriculture, qui était d'ailleurs représentée par son président, M. Arsène Tourigny, son vice-président Bruno Fournier et son secrétaire général, M. Lucien Simoneau.

À ce même dîner, on décida d'organiser une collecte de sous noirs afin de payer le coût d'une coupe de cheveu au propagandiste provincial, M. Raymond Corriveau.

Le juge Yvon Sirois a rejeté une plainte, hier après-midi, du fait que cette plainte n'avait pas été signifiée en main propre à la personne accusée mais à un parent. Le juge Sirois ajouta que ce n'était pas juste car il existait encore des membres d'une même famille qui ne s'aimaient pas tous "dans nos belles familles catholiques canadiennes-françaises".

Le tribunal a également rejeté une autre plainte portée contre un individu de Princeville, qui était accusé d'avoir conduit un tracteur alors qu'il n'avait pas en sa possession ses permis et son enregistrement. "Comment avez-vous pu déterminer vraiment qu'il s'agissait bien de ce type, de demander le juge au policier Arcand. Ce dernier répondit qu'il avait pris la parole du gars. Le juge Sirois conclut que cela ne le satisfaisait point.

Faisant rapport devant ses confrères du club Richelieu, le président de la campagne de charité, M. Jacques Fréreau, a déclaré que l'on avait récolté \$13,350.90. Il ajouta que la campagne n'était pas terminée puisqu'il restait encore la dégustation de vins et fromages qui aura lieu à la réglementation de la grève de la RAQ.

Le président du comité des paroisses, au cours de la présente campagne du Richelieu, déplora que l'on ne recevait pas l'appui de curés de certaines paroisses et que ce fait était quasi inexplicable du fait que le Richelieu continue toujours à secourir les malheureux des paroisses environnantes. Le responsable cita par exemple que St-Paul et St-Rosaire avaient signifié que l'an prochain elles n'auraient pas de responsables pour s'occuper de cette campagne.



(Photo LeRo)

L'ASSOCIATION DES ELEVEURS Holstein de la région des Bois-Francis tenait, hier, son assemblée annuelle au Chalet des Bois de Warwick. À cette occasion, M. Pierre Gignac de Disraeli a été réélu à la présidence de l'Association, pour une dixième année consécutive. Sur la photo, de gauche à droite, M. Hector Béliveau,

agronome, conseiller technique de l'Association des Bois-Francis, le président réélu M. Pierre Gignac, le propagandiste provincial des éleveurs Holstein, M. Raymond Corriveau, agronome et le dynamique secrétaire de la section des Bois-Francis, M. Claude Pépion.

Assemblée générale des éleveurs Holstein

La région la mieux organisée au point de vue élevage

VICTORIANVILLE (R.L.) — La région des Bois-Francis est à l'avant-garde, la première et la mieux organisée du Québec du point de vue élevage. Cette région est la première autant pour l'organisation de son élevage que pour le nombre total de têtes de bétail. Ainsi, dans la seule région des Bois-Francis, on y élève entre 25,000 à 30,000 vaches Holstein. Il se trouve en plus d'autres races de même que des bêtes croisées.

C'est ce que révélait M. Raymond Corriveau, agronome et propagandiste de la section du Québec pour l'Association Holstein Friesian. M. Corriveau ajoutait que dans le Québec, la deuxième région la plus progressive pour l'élevage du bétail était celle de St-Hyacinthe et dans la région qu'il couvrait, la deuxième mieux organisée était Nicolet-Yamaska.

M. Corriveau ajouta par ailleurs que le club des éleveurs Holstein des Bois-Francis était de loin le mieux organisé du Québec et que c'était tout simplement un plaisir de venir constater tout le travail qu'il effectuait.

Election

203 membres étaient inscrits à l'assemblée générale annuelle d'hier. Au début de la journée, le président Pierre Gignac, agronome et gérant de la ferme du Lac Aymer, souhaita la bienvenue à tous. M. Gignac est également président de l'Association des éleveurs Holstein-Friesian du Canada (section du Québec).

On procéda à l'élection d'un nouvel exécutif et M. Gignac fut réélu à la présidence pour une dixième année consécutive. M. Albert Pépion de Warwick fut élu vice-président, M. Hector Béliveau, agronome, conseiller technique, le secrétaire réélu M. Claude Pépion. Les directeurs élus furent MM. René Cantin de Tingwick, J.-Marcel Leblanc d'Arthabaska, Edgard Coitois de Victoriaville, Arsène Tourigny de Victoriaville, Fernand

Fréchette d'Arthabaska, Bertrand Boisclair de St-Clotilde et Eddy Bourque de Plessisville.

M. McRae fut nommé juge de la prochaine exposition régionale de Victoriaville qui soit dit en passant est la plus importante du genre du Canada. Son substitut sera M. Albert Desrosiers de St-Hyacinthe.

Si l'on revient au propagandiste provincial, M. Raymond Corriveau, disons qu'il parla de l'énorme succès remporté par l'ancien Holstein des Bois-Francis. Il traita aussi de questions de troupeau. Il toucha les régions de vêlage, de saillies, de physiologie de l'animal et des cycles oestriens de l'animal.

Des coups de feu tirés vers des adolescents

TROTTER-MILLS (R.L.) — Lors d'une sortie de fin de semaine, deux adolescents de Victoriaville furent victimes d'une attaque armée. Cette attaque, acte pour le moins insusé, advint samedi dernier vers les 19h.30, entre St-Sophie et Trotter-Mills.

Les jeunes étaient demeurés au camp afin d'entretenir le feu. Leurs amis et le responsable du groupe étaient allés vers St-Sophie, afin de renouveler les provisions du groupe.

Une Volkswagen s'est alors présentée, puis après menace de revenir plus tard, sembla reprendre la route. Cependant, ses occupants descendirent de l'automobile et se mirent à décharger leurs fusils, vraisemblablement pour effrayer les jeunes. Deux rafales de fusil, de calibre .12 ou plus certainement .16, traversèrent cependant la porte, à la hauteur des deux garçons, qui avaient eu l'esprit suffisamment présent pour se coucher face contre terre "en cas". Il va sans dire que ces assaillants ont ensuite pris la fuite dans leur automobile de l'année.

On estime que ces assaillants étaient âgés d'environ 17 à 21 ans. Ils étaient au nombre de quatre. L'un d'eux portait la barbe. Leur habillement démontrait qu'ils étaient venus pour chasser. L'automobile 1968 était de couleur crème et peut servir d'indice.

Toutes personnes possédant des renseignements pouvant aider à l'enquête de quelque façon que ce soit, sont priées de communiquer immédiatement avec le bureau de la Sûreté du Québec de Victoriaville.

La rue St-Louis est source de problèmes

VICTORIANVILLE (R.L.) — A quelques reprises, des plaintes ont été formulées au conseil de ville demandant que l'on cherche des solutions à plusieurs anomalies qu'on décèle dans la rue St-Louis. En plus de plaintes formulées par des résidents de cette rue, le citoyen J. Roland Paris saisissait les membres du conseil de cet état de choses, il y a quelques semaines.

Lundi soir, le citoyen Paris est revenu à la charge, en disant que les résidents de cette rue subissaient un grave préjudice. Il incita les membres du conseil à se rendre sur place sur cette rue, afin de constater de visu toutes les anomalies qu'on y rencontre.

Trois problèmes principaux sont en cause: la circulation, la poussière et le bruit.

Ces trois problèmes sont rattachés à l'existence d'une entreprise qui occupe la moitié d'un côté de la rue St-Louis, soit le Système Comptant Lée.

Concernant le problème du stationnement, dans un rapport soumis au conseil, le chef de police, M. Omer Fournier, a déclaré qu'il avait rencontré per-

sonnellement, M. Jean Dubois, du Système Comptant, lui rappelant certains points du règlement municipal de stationnement.

De longs camions effectuent à la journée longue des chargements et des déchargements à une élévateur à grains ou moules. Comme la rue est fort étroite, les camions sont de travers dans la rue, bloquant à journée longue, cette artère.

M. Dubois du Système Comptant a répondu qu'il était conscient de ce problème de stationnement et qu'il entreprendrait des démarches auprès du CN pour obtenir la permission que les manoeuvres se fassent de l'autre côté de la bâtisse, du côté de la gare.

Le conseil a déclaré lundi soir qu'on demanderait à M. Dubois une copie de la lettre envoyée au CN et que si le CN ne bougeait pas, la ville pourrait intercéder.

Salété et bruit

Il reste toutefois deux autres inconvénients majeurs qui sont présentement sans solution, soit la salété produite par une épaisse poussière qui s'étend sur les

propriétés environnantes, et un bruit fatiguant que produit l'élévateur.

Le citoyen J. Roland Paris a déclaré qu'il était présent au conseil de ville il y a 20 ans lorsque le conseil du temps avait donné la permission au Système Comptant d'ériger l'élévateur. Le conseil avait alors mentionné qu'il ne pouvait rien pour empêcher cette construction du fait que la rue St-Louis n'appartenait pas à la ville.

M. Paris a demandé à l'aviseur légal de la ville de vérifier si, après une occupation de plus de 20 ans, cette rue n'était pas devenue automatiquement la propriété de la ville.

Seule solution

A quelques reprises par le passé, on a envisagé la possibilité d'offrir à Système Comptant Lée, des facilités pour que l'entreprise puisse démanteler dans le parc industriel. Le programme de rénovation urbaine du centre ville prévoit à long terme cette solution. A notre connaissance, des pourparlers devraient être entrepris pour que ce déménagement ait lieu à court terme.

Le conseil en a assez

M. Hamel devra se conformer aux règlements ou démolir

VICTORIANVILLE (R.L.) — Les membres du conseil de ville de Victoriaville étaient visiblement mécontents cette semaine de voir apparaître à l'ordre du jour de la séance du conseil, un rapport du directeur en bâtiment, M. Jean-Guy Tourigny, stipulant que M. Bruno Hamel ne se conformait point aux règlements de zonage et de construction, relativement à la construction de chambres dans le sous-sol de l'édifice situé au 249 rue Notre-Dame est.

On se souvient que par le passé, l'intention de ce citoyen à ne pas vouloir se conformer aux règlements de zonage et de construction pour l'érection de chambres dans un sous-sol avait

causé bien des problèmes au conseil de ville qui était venu sur le point d'ordonner la démolition des dites chambres. Il apparaît que les dimensions des chambres (principalement pour la hauteur) ne se conforment pas du tout aux normes décrites à l'article 76.

Par le passé, on avait mentionné que le citoyen en question était malade et qu'un ordre trop brusque du conseil risquait d'empirer l'état de sa maladie.

De l'avis du maire Poirier, ce différend entre le citoyen Bruno Hamel et la ville, pour cette même question, remonte à trois ans.

À la séance de lundi soir, les

membres du conseil ont donc signifié qu'ils en avaient assez et ils ont passé une résolution ordonnant à M. Bruno Hamel de démolir les chambres construites n'ayant pas les normes du règlement de zonage et de construction. Le conseil a de plus déclaré qu'il entendait régler la question de façon définitive et que si le citoyen en se conformait pas à l'ordre de démolition, ce serait la ville elle-même qui prendrait les mesures pour que les chambres concernées soient démolies.

Dans son rapport au conseil, l'inspecteur en bâtiment mentionnait qu'en plus d'effectuer des travaux qui ne sont pas conformes aux règlements municipaux, M. Hamel exécutait ces travaux sans permis de la ville.

De la propreté S.V.P.

Dans un ordre d'idée assez semblable, le conseil a adopté une résolution ordonnant à certaines personnes de maintenir en bon état de propreté leur lot vacant, d'après un article du règlement 20 N S.

Ces personnes sont M. J. Maurice Buteau, dont les terrains sont sur la rue Bateau M. Albert Côté, dont le terrain est sis à 36 rue Blais, M. Alphonse Robichaud, dont le terrain est situé à l'angle des rues Académie et Drouin et MM. Gérard, Bertrand, Léo-Paul et Raymond Mailhot, dont le terrain se trouve à l'angle des rues de Coursol et Roy.

Selon l'inspecteur en bâtiment, M. Jean-Guy Tourigny, des lettres d'avertissement auraient déjà été envoyées à ces propriétaires de terrains vacants. Si l'ordre du conseil ne donne pas de résultats, l'on verra alors à prendre les procédures stipulées par la loi pour faire respecter le règlement.



(Photo LeRo)

Réunion des membres du Centre des dirigeants d'entreprises

LES MEMBRES DU CENTRE des dirigeants d'entreprises de la région des Bois-Francis se réunissent hier après-midi au club de curling, dans le but de prendre conscience de l'utilité et des possibilités d'action de leur organisme. Le président de la régionale, M. Aldé Gagnon (au

premier plan), a incité les membres à se serrer les coudes au sein de l'Association afin d'apporter un contre-poids aux actions des syndicats et aux décisions des gouvernements. Les membres du CDE ont aussi pris connaissance du programme de la régionale pour les prochains mois.

Autres nouvelles à la page 4

Pour être bien informé, lisez chaque jour, au petit déjeuner

LE NOUVELLISTE



ÉDITORIAL

Les Etats-Unis vont-ils à une crise constitutionnelle ?

Ceux-là ne semblent point avoir erré qui ont prédit une lutte excessivement serrée en se fondant sur les derniers sondages de l'opinion publique. La marge que détenait Richard Nixon s'amenuisait de jour en jour durant la dernière semaine. Vers la mi-soirée, le vote de Wallace tombait à dix-huit pour cent; il s'était longtemps maintenu à vingt pour cent. Son élan avait été puissant surtout dans les Etats du Sud. Humphrey, devancé de deux pour cent au début ne marquait que trente-huit pour cent comparativement à quarante pour cent à Nixon. Puis le candidat démocrate se mit à gruger lentement l'avance de son rival. Et après l'avoir rejoint, on avait l'impression nette qu'il allait le devancer.

Plus la rentrée des résultats du scrutin devenait massive et se précipitait dans les grands Etats, plus un sentiment d'inquiétude dominait les commentateurs. Les allusions devenaient de plus en plus fréquentes à un scrutin sans vainqueur et le Congrès devrait choisir le prochain président. S'il devait être ainsi le fait que les démocrates défendaient avec succès leurs positions à la Chambre des Représentants et au Sénat leur assurait un avantage marqué.

Wallace dont maints avaient dédaigné l'entrée dans la lutte qui estimaient que ce serait tout simplement un fiasco, avait gagné une heure avant minuit dans trois et était assuré de 45 mandats au Collège électoral.

Avait-il atteint son but de paralyser l'effort de la nation pour se donner un président? Allait-il forcer le Congrès à intervenir et à procéder au choix du successeur de Johnson? Pour la grande majorité des commentateurs à la TV, c'était la solution qui s'imposait devant les résultats déjà acquis à travers tout le pays.

Hector HEROUX

Le fédéralisme dominant

LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, M. Jean-Jacques Bertrand vient de prouver, à la conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité à Ottawa, qu'il entend bien marcher sur les traces de son prédécesseur, M. Daniel Johnson, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts vitaux du Québec.

M. Bertrand n'a pas été tendre à l'endroit du gouvernement central pour son attitude à la fois "arrogante et impérialiste" que l'on observe particulièrement depuis quelques mois.

Le premier ministre qualifie cette nouvelle forme de fédéralisme de l'épithète "dominateur". Ainsi après avoir vécu le fédérateur centralisateur qui a connu ses beaux jours sous MM. King et Saint-Laurent et le fédéralisme coopératif de l'administration Dieffenbaker et Pearson, nous voilà plongés dans un fédéralisme dominateur sous le règne de M. Trudeau.

Le gouvernement Trudeau semble vouloir s'imposer de plus en plus dans une foule de secteurs provinciaux et cela, directement ou indirectement. M. Bertrand a mentionné le désir d'interventions accrues du fédéral dans le développement régional, l'aménagement urbain, les valeurs mobilières, la recherche scientifique, la radio-télévision éducative et les Affaires Culturelles.

Ce dernier discours du budget de M. Benson est une autre illustration de l'arrogance du gouvernement fédéral envers les provinces: l'imposition de la taxe dite de "progrès social" modifie unilatéralement certains aspects de notre structure fiscale dans des domaines qui touchent à des compétences strictement de compétence provinciale. Cette taxe de "progrès social", il faut bien le reconnaître, n'est en somme qu'une prime déguisée d'assurance-maladie.

M. Bertrand était donc parfaite-

C'était la tendance qui se précipitait vers les deux dernières heures de soirée. Si le candidat républicain avait mené le bal dans les régions rurales et dans les milieux de la droite, son rival se reprenait en recueillant de fortes majorités dans les villes et les centres industriels.

Plusieurs commentateurs ont exprimé leur étonnement de la faiblesse de vote noir. Jamais les noirs ne s'étaient inscrits en aussi grand nombre pour pouvoir voter et participer plus que jamais au choix du président. Or il semble acquis que grand nombre de Noirs se sont abstenus, se refusant à faire confiance au candidat du parti démocrate.

Si le scrutin dans les grands Etats n'apporte pas un changement à la situation qui existait en fin de soirée, les Etats-Unis feront face selon un des grands juristes américains - celui que l'on reconnaît comme le maître des problèmes constitutionnels - à un grave problème. Durant tout le temps aux écoutes, rien n'est venu atténuer ce pessimisme des commentateurs. Tous ont été d'accord à flétrir le système actuel et à dénoncer le fameux collège électoral qui peut facilement fausser le jeu normal du système démocratique.

Au cours du dernier siècle, on a, à maintes reprises, demandé la fin de ce fameux collège électoral, mais ce fut toujours peine perdue.

Si le scrutin d'hier s'avère le fiasco que l'on prévoyait généralement au cours de la soirée et à mesure qu'un vainqueur semblait ne pas devoir répondre à l'effort du pays, il est probable qu'il se déclenche une formidable campagne pour jeter aux orties la vieille défroque électorale.

ment justifié de demander dans son mémoire "que cette hausse de taxe ne soit pas appliquée aux citoyens du Québec et ce, à compter du moment de son imposition, soit le premier janvier 1969".

A cette demande, pourtant justifiée, le premier ministre du Québec a essuyé un refus catégorique puisque selon le premier ministre Trudeau cette taxe fédérale de deux pour cent sur le revenu des particuliers n'est pas négociable, en dépit des prétentions du Québec et de l'Ontario.

Il semble maintenant acquis, que pour la première fois depuis bien longtemps, un premier ministre du Québec rentrera d'une conférence fiscale sans avoir pu récupérer d'Ottawa des sources de revenus additionnels. Il ne faudra pas en conclure que M. Bertrand a été moins habile que ses prédécesseurs, MM. Johnson et Lesage. Il faudra plutôt en déduire que le gouvernement central dirigé par M. Trudeau, a nettement durci ses positions à l'endroit non seulement du Québec mais de toutes les provinces.

Pour l'instant, Ottawa triomphe. Toutefois les provinces, le Québec et l'Ontario en tête, en ont soupé de ce paternalisme arrogant et dominateur. Au cours des prochains mois nous pourrions bien assister à un consensus général des provinces, face à l'empêchement presque indécent du fédéral dans des domaines de juridiction provinciale. Il ne faudrait pas que M. Trudeau oublie que ce sont les provinces qui ont donné naissance au gouvernement central et non le contraire. Le Québec n'est plus seul à revendiquer. Si la "grenouille" fédérale persiste à vouloir se faire trop grosse, elle pourrait bien connaître le même sort que la grenouille du fabuliste La Fontaine.

Sylvio ST-AMANT

le son de cloche DE NOS LECTEURS

"Banque du Québec"

Monsieur le Ministre, Votre nomination au ministère des Institutions Financières, ne peut que réjouir ceux qui ont à coeur, l'essor économique du Québec, et c'est avec empressement que nous vous exprimons nos plus chaleureuses félicitations.

Dans notre ère d'évolution galopante, votre nouveau poste se révèle d'une importance inappréciable, parce que vous serez appelé à exercer un contrôle direct et immédiat, sur le coeur de la nation et sur ses autres organes artériels, où circule notre sang économique, l'argent.

Grâce à votre dynamisme et à votre large vision, ce ministère d'avenir provoquera les réformes nécessaires et les développements progressifs, qui feront atteindre à la Province, des sommets encore inexploités.

Incidemment, M. le Ministre, ne croyez vous pas que la Caisse de Dépôts et les Placements, qui tombe désormais sous votre juridiction, devrait porter son nom véritable et légitime, celui de "Banque du Québec"?

Un futur dépositaire à la Banque du Québec.

J. J. Lajoie, C. P. 651, Trois-Rivières.

Tragico-comédie

M. le Rédacteur,

Je viens de dénicher dans un coin de bibliothèque un conte qui est de nature, je crois, à soulever l'indignation d'une population comme la nôtre. Aussi je vous demande de publier cet extrait dans l'espoir qu'il sera suivi d'autres réactions.

Extrait de la tragico-comédie "Les Abrutis" de Odette Henry. C'était un dimanche soir agréable et reposant. Dans une paisible résidence un hôte et ses invités suivaient avec un vif intérêt une émission de télévision exceptionnelle présentée sur la chaîne. Une comédienne de grand renom récitait sous forme d'une conversation téléphonique, un monologue où éclatait un drame poignant.

Au plus fort de ce chef-d'oeuvre, alors que les spectateurs se sentaient emportés par la virtuosité de l'interprète, l'émission fut coupée, un bonhomme apparut et dit avec un large sourire innocent: "Comptez sur le 14, \$2.30"

Pris d'un accès de bonté devant ses invités qui sont de l'extérieur, l'hôte explique maladroitement qu'il s'agit d'un jeu-concours au poste local et que c'est supposé être la un des nombreux moyens par lequel, à l'occasion, il tente de gagner des auditeurs. "Pardonnez-moi, poursuivit-il, ils ne savent pas ce qu'ils font". Ce à quoi l'un des invités rétorqua, tentant de le remettre à l'aise: "Vous n'avez pas besoin de chercher à les excuser. Vous auriez pu me dire que le \$2.30 représentait les frais d'appel de la comédienne au téléphone et je l'aurais cru".

Une telle naïveté ne manqua pas de faire sourire l'hôte. Et il relata alors un raisonnement émis la veille sur le même sujet par un plaisantin. Ce dernier avait déclaré, après avoir vu se répéter le petit manège du jeu-concours, que les annonceurs de télévision étaient probablement ainsi au public à tour de rôle le salaire qu'ils devaient gagner dans cette station de télévision: \$1.10, \$0.80 ou \$1.07

M. le Rédacteur, le conte se poursuit en disant que cette station avait eu de tous temps l'habitude de se moquer de son auditoire. C'était dans sa politique de couper à tout venant les émissions surtout les longs métrages à l'intérieur desquels on prenait un malin plaisir à établir des records: 134 commerciaux en plus des nouvelles et de la météo.

Heureusement que des choses aussi ridicules ne se produisent pas dans notre région, n'est-ce pas, M. le Rédacteur? Bien sûr, il s'agit d'une station de télévision d'un pays sous-développé, que je ne connais pas d'ailleurs.

Vous pensez bien que si nos stations de télévision décidaient d'agir de façon aussi stupide en n'ayant aucun respect pour le public, notre population, avant-gardiste comme elle est, aurait réagi depuis longtemps en lançant une guerre ouverte contre cette station.

N'est-ce pas?

Gilles Provencher, Centre des Etudes Universitaires

Une loi injuste pour les infirmiers diplômés

M. le Rédacteur,

Auriez-vous l'amabilité de faire passer à votre rubrique d'opinions libres, "Son de Cloche" ce commentaire à propos de la situation inadmissible où se trouvent les infirmiers diplômés qui ont fait leur cours de trois ans tout à fait identique au cours des infirmières licenciées.

L'Association des infirmières de la province de Québec demande instamment que soit modifiée la législation québécoise en ce qui concerne la Loi des infirmières. Promulguée en 1946, cette loi, qui relève directement du Conseil des Ministres, interdit actuellement la participation des hommes au sein de la corporation par ces simples mots: toute personne du sexe féminin possédant les qualités requises peut devenir infirmière.

Plus de 550 jeunes gens, dans la province, sont infirmiers diplômés. Ces infirmiers diplômés devraient être depuis longtemps, jouir du même statut que les infirmières.

La province de Québec, est la seule au Canada, à ne pas donner aux infirmiers le droit de pratiquer. Plusieurs d'entre eux possèdent une maîtrise en sciences infirmières. Actuellement ils

ne sont que tolérés dans les hôpitaux et même certains hôpitaux à mentalité sectaire, refusent de les embaucher. Car il ne faut oublier aussi que dans certains milieux "Old Maid" cette situation ridicule, fait l'affaire de quelques-unes. La vie de tous les jours égale, aurait-on peur de la concurrence masculine? Quelques exceptions cependant: un jeune homme, possédant un baccalauréat en science infirmière est directeur du nursing dans un hôpital psychiatrique de Québec.

N'ayant pas le droit de se joindre à l'AIQP, les hommes ont formé un Comité des infirmiers diplômés du Québec. Le président, M. Jean Robitaille, envoie télégramme au premier ministre de la province pour que cette situation absurde soit corrigée. Il ne faut pas oublier que beaucoup de ces infirmiers sont entièrement qualifiés pour occuper des postes de cadres dans les hôpitaux et les CEGEP. Malheureusement, la province de Québec est encore bonne première au Canada dans ce qui a trait à l'absurdité et l'illogisme.

Bien à vous Germain St-Onge, I.D. 1004, Mercier, Trois-Rivières.

Cette horrible tuerie

M. le Rédacteur,

Récemment, les journaux français "Paris Match" et "France Dimanche" ont publié un article concernant le massacre des bébés-phoques au Canada, qui a soulevé une grande émotion en Europe.

Quant à moi, j'ai été particulièrement indigné, si bien que je n'ai pu m'empêcher d'envoyer mes protestations aux autorités canadiennes.

Je me permets, à ce sujet, de vous supplier d'user de votre autorité pour renseigner le public, afin que celui-ci soit édifié et boycotté ce genre de fourrage.

Pour ma part, j'écris encore aux journaux européens afin que le public puisse prendre connaissance de ces horreurs. A notre époque soi-disant civilisée,

il est inadmissible que des hommes puissent s'adonner à ce genre de massacre, sous le couvert de commerce. Si l'on ne respecte même plus l'enlance animale, toute aussi étonnante que celle des hommes, c'est à désespérer du genre humain. On sait bien qu'il y a de par le monde d'autres misères, mais la souffrance des bébés-phoques dépasse toute imagination, de petits êtres sans défense, qui ne demandent qu'à vivre. C'est pourquoi, encore une fois, je vous supplie de faire votre possible pour que cesse cette horrible tuerie.

Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

Sella Achbedjian, Bruxelles 6 Belgique



La Politique au Québec

Parc industriel du Centre du Québec

Au moment où vous lirez ces lignes, les résultats des élections municipales de la ville de Bécancour seront connus. Quelque soit le verdict de ce scrutin populaire, je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter les vainqueurs et les assurer de ma plus entière collaboration pour trouver des solutions rationnelles et raisonnables à leurs problèmes.

Nul mieux que le présent gouvernement n'est aussi conscient de la gravité de la situation dans cette ville gigantesque qu'est devenue Bécancour depuis que les onze municipalités du comté de Nicolet se sont groupées.

Effectivement, un immense parc industriel connu sous le nom de "Parc Industriel du Centre du Québec", fera l'objet d'un projet de loi au cours de la présente session. En fait, l'avis de motion du projet de loi est d'ores et déjà paru dans le feuillet de l'Assemblée législative.

Comme l'avait promis M. Daniel Johnson, quelques temps avant sa mort tragique et troublante, le gouverne-

ment a bel et bien l'intention de servir des vastes terrains achetés par le Trust Général du Canada dans la municipalité de Bécancour à des fins industrielles.

Effectivement, un immense parc industriel connu sous le nom de "Parc Industriel du Centre du Québec", fera l'objet d'un projet de loi au cours de la présente session. En fait, l'avis de motion du projet de loi est d'ores et déjà paru dans le feuillet de l'Assemblée législative.

Mais le gouvernement n'a pas attendu que ce bill éta-

blissant les normes de ce parc industriel, soit entériné par la Chambre pour se mettre au travail. Déjà, les négociations en cours avec plusieurs compagnies et corporations pour les intéresser à s'établir au Centre du Québec, inutile d'insister sur les avantages que la population du Comté de Nicolet pourrait retirer de l'établissement de ces industries.

Du rêve à la réalité

Quand on s'appelle le cardinal Léger par Roger Tessier, p.b.

puis qu'affirmer que comme dit la chanson "le rêve passe" et que la réalité demeure...

En effet, si le Cardinal ne mentionne dans son court message que le travail récent, en septembre, auprès des religieux camerounais, il ne dit pas qu'après un an de mission, il n'a pu s'adonner qu'à la prédication de retraites auprès des religieux. D'ailleurs n'aurait-il fait que susciter un plus grand dévouement chez des centaines de religieux, par sa prédication qui n'a rien perdu de son feu il a d'ailleurs brûlé ses vieilles notes de retraite et recommencé à neuf, il aurait vraiment rendu service au Cameroun par l'intermédiaire de ces femmes spécialisées dans la direction d'écoles, de dispensaires, d'oeuvres sociales et catéchétiques.

Le lendemain de son arrivée à Yaoundé, il disait qu'il se mettait à la disposition des évêques du pays aussi bien pour célébrer une troisième messe le dimanche que pour travailler dans une léproserie locale. C'est un fait qu'une large partie de son temps a été consacrée à des activités pastorales: tournées de confirmation dans les missions de brousse avec ou sans la compagnie de "son" évêque Monseigneur Zoa; conférences à des étudiants; retraites à des religieux, et à des religieuses, aux prêtres africains, etc. Je pense que cela fait partie de l'activité de celui qui voulait devenir "un simple missionnaire au milieu des plus pauvres des hommes du Tiers-Monde".

Intérêt constant pour les lépreux

Certes, il voulait aussi "se consacrer à une assistance spirituelle et matérielle en faveur des lépreux". Il est arrivé en Afrique sans plans précis, s'en remettant à "son" évêque. Il n'est pas étonnant qu'après avoir séjourné de janvier à octobre au Cameroun, il n'ait pu choisir et que d'autre part, il préfère voir avant de se fixer définitivement en un endroit, en Afrique comme au Canada, rien ne se fait en quelques mois, à plus forte raison si vous êtes un nouveau-venu. Des centaines de

missionnaires en font l'expérience chaque année. D'autre part, le Cardinal n'a pas manqué de visiter à plusieurs reprises les lépreux, ses amis. Ceux de Bafia le connaissent depuis sa visite de 1963 et je ne serais pas étonné qu'un jour, il s'installe à cet endroit ou en soit toujours prêt à l'accueillir pour un séjour court ou prolongé.

Pour ma part, je pense que le Cardinal n'est pas quelqu'un dont on peut à l'avance prédire les orientations. Il est plutôt imprévisible, sachant d'ailleurs prendre au moment opportun, le tournant nécessaire, comme on l'a vu faire souvent dans la direction de son archevêché. Il a fondé "Fame Peroo" avec le but de lutter contre la faim et l'indigence. L'orienté par la suite vers la lutte contre la lépre, car des lépreux avaient fait. Puis, il s'est aussi intéressé et a subventionné par l'intermédiaire de "Fame Peroo", deux centres pour handicapés au Rwanda et au Burundi. D'ailleurs, j'ai toujours fait à la mémoire, cette soirée de novembre 1966, lorsqu'il disait aux administrateurs qu'il venait de nommer: "Fame Peroo pour sa part aidera ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes", pour montrer en quoi cette oeuvre, dans sa volonté, se distinguait de celles qui concourent au développement.

Même de la lointaine Afrique, le Cardinal se tient régulièrement au courant des activités de son oeuvre. Les contributions se maintiennent généreuses et les lettres qui les accompagnent obligent à reconnaître que c'est à cause du Cardinal. Alors que tout n'est pas précis pour lui quant à son orientation définitive, l'appui officiel qu'il donne à 1967, d'aider une trentaine de centres, ou par milliers, des lépreux étaient soignés et même guéris, des affamés nourris, des enfants handicapés traités. Je persiste à penser que, quelle que soit la tâche précise à laquelle personnellement s'adonnera le Cardinal, aussi longtemps qu'il acceptera d'être la voix de ces hommes oubliés que sont les lépreux, les affamés, les handicapés, le Cardinal pourra être heureux de l'oeuvre qu'il accomplit, car les aider de cette façon n'est pas un rêve mais une réalité quotidienne.

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE: 1 an 6 mois 3 mois 1 mois

Au Coeur du Québec	12.00	7.00	4.00	1.50
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot:				
Au Coeur du Québec	23.00	13.00	7.00	3.00
OU IL Y A livraison par camelot:				
Ailleurs au Canada et aux États-Unis:	25.00	14.00	8.00	3.50
Autres Pays:	30.00	16.00	9.00	4.50

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agency France-Press, Presse-Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse-Associée. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'encre contre objet de deuxième classe de la présente publication.

Le Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, et de toutes informations qui ont été reçues de la part de l'Agence de Presse de l'Associated Press. Tous droits de reproduction réservés. Les dépêches de notre bureau de rédaction sont réservées.

Selon M. Jean-Jacques Bertrand

L'unité du pays pourrait être mise en danger par Ottawa

par Donat VALOIS

OTTAWA (PC) — C'est en refusant de qualifier la participation du Québec d'"échec", mais en déclarant qu'Ottawa, s'il maintient son attitude "dominatrice", pourra très bien être celui qui contribuera le plus à mettre en danger l'unité canadienne que le premier ministre québécois a quitté hier la capitale fédérale,

à l'issue d'une conférence fiscale de deux jours. "Si le fédéral continue dans cette voie, il se fera peut-être le pire artisan qui ébranlera la structure canadienne," a dit M. Jean-Jacques Bertrand, commentant les pourparlers qui venaient de prendre fin entre les provinces et le gouvernement fédéral relativement aux arrangements fiscaux qui devaient

être conclus entre les deux ordres de gouvernement pour la période allant d'avril 1969 à avril 1972. Tenant compte des exigences du Québec rendues publiques dans la déclaration qu'il a faite lundi, à l'ouverture de la conférence, et qui consistaient notamment à un réaménagement fiscal "plus équitable" et à la non-application de la taxe de

deux pour cent dite de "progrès social", M. Bertrand a refusé de qualifier le tout comme étant un échec total. **Assurance-maladie** Concernant l'assurance-maladie, c'est-à-dire la non-application de la taxe de deux pour cent, annoncée le 22 octobre dans le budget du ministre canadien des Finances, M. Edgar Benson, et qui doit notamment servir au financement de l'assurance-maladie, M. Bertrand a précisé que la réponse fédérale "a été non".

du Québec en acceptant sa suggestion de donner au comité permanent des questions économiques et fiscales un nouveau mandat. "M. Benson, a dit le premier ministre québécois, a accepté l'idée émise par le Québec que le mandat du comité soit continué et que dès demain les fonctionnaires se réunissent pour examiner les problèmes."

M. Bertrand a aussi précisé que l'on s'était entendu pour qu'une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances ait lieu le 19 décembre prochain, soit au lendemain de la conférence constitutionnelle qui aura lieu à Ottawa du 16 au 18 décembre. **Double mandat** Il a dit que cette conférence aurait un double mandat, soit étudier la situation économique

mais jusqu'ici seulement deux provinces, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, se prévalent de la loi fédérale et

a par ailleurs confié que la conférence lui avait quand même permis d'exprimer clairement les vues de sa province, "d'une manière franche, directe". "J'ai indiqué clairement que le fédéral lorsqu'il pose des actes comme ceux de l'assurance-maladie est un gouvernement dominateur que nous (le Québec) et les provinces vont combattre", a-t-il dit. "J'ose croire que les provinces vont devenir autres choses que des succursales. Je ne pense pas que les provinces doivent être traitées ainsi."

Dans la déclaration qu'il avait faite lundi devant les participants à la conférence, M. Bertrand avait notamment soutenu que le gouvernement Trudeau mettait en danger, par son attitude "à la fois arrogante et impérialiste", le fédéralisme canadien lui-même.



Aucune compensation du nouvel impôt de deux pour cent

Benson répond par un "non" sans équivoque et sans espoir à la demande des provinces

Par GERARD ALARIE

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien des Finances M. E. J. Benson a répondu par un "non" sans équivoque et sans espoir à la demande des provinces qui ont réclamé une compensation du nouvel impôt fédéral de 2 pour cent dit de progrès social pour la période où l'assurance-maladie ne serait pas en vigueur dans ces provinces. La conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, qui a pris fin mardi, doit être reprise à la mi-décembre, a annoncé M. Benson au cours d'une conférence de presse.

Le ministre a cependant exclu toute possibilité que les provinces qui ne mettront pas l'assurance-maladie en vigueur obtiennent une compensation fiscale ou financière. Annonçant que la conférence avait décidé, à la demande des provinces, de reconduire le man-

dat du comité canadien du régime fiscal, établi en 1964 et qui a fait rapport en 1966, M. Benson a déclaré que l'assurance-maladie comme sujet de priorité des gouvernements est exclu de ce mandat. M. Benson a déclaré que le comité du régime fiscal a pour mandat de faire des projections des revenus et dépenses, d'examiner les dépenses des gouvernements et de formuler des recommandations portant sur les priorités qui devraient gouverner l'action des gouvernements. A une question pour savoir si le rétablissement du mandat du comité ne plaçait pas des doutes quant au régime d'assurance-maladie considéré comme programme prioritaire, M. Benson a répondu: "La décision au sujet de l'assurance-maladie est finale." Aux termes d'une loi fédérale adoptée en 1966, le régime d'as-

surance frais médicaux, communément appelé medicare, pouvait entrer en vigueur partout au pays en juillet dernier. Mais jusqu'ici seulement deux provinces, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, se prévalent de la loi fédérale et

diens des Postes, M. Eric Kierans, qui s'est porté candidat au leadership du parti libéral fédéral. L'issue de cette conférence sur la fiscalité de deux jours s'est soldée par un non sans équivoque du fédéral aux demandes des provinces, y compris celles du Québec.

LE PREMIER MINISTRE de la province de Québec, M. Jean-Jacques Bertrand a déclaré au cours de la journée d'hier, que si Ottawa continuait à maintenir son idée dominatrice, il pourrait très bien

contribuer à mettre en danger l'unité canadienne. M. Bertrand n'a toutefois pas déclaré que cette conférence fédérale-provinciale était un échec.

(Téléphoto PC)

Pour le temps des fêtes...

DE L'AMBIANCE À LA VERGE !

POUR VOS TOILETTES

Vaste choix dans les toutes dernières nouveautés.

- Lame
- Broché
- Broche
- Moiré
- Crêpe prédouable
- Imprimés variés, etc.

Aussi, dentelles décoratives métalliques, ou guipure, pour compléter vos créations.

PATRONS

Pour vous accommoder, une ligne complète de patrons est à votre disposition.

POUR L'ÉCONOME

Beaux choix de crêpes et lainages. Valant jusqu'à \$4.95

UN SEUL PRIX 5¢ LE POUCE

DRAPERIES IMPRIMÉES

Rayonne ou coton. 45" de largeur. Choix de couleurs et de motifs.

La verge: **\$145**

DRAPERIES

Prêtes à poser. Grandeur: 48" x 95".

La paire: **\$795**

VOILE TERGAL

PLEIN JOUR

30 pouces de largeur

La verge: **\$135**

TERGAL FRANÇAIS

Richement brodé
Panneau 70" x 104"

Chacun: **\$1495**

Profitez de ces spéciaux du 7 au 16 novembre

Comptoir Manufacturier de Textile Ltée

86, DU SANCTUAIRE CAP-DE-LA-MADELEINE 375-7204

Prévue par les membres du conseil municipal

Légère augmentation du taux de la taxe foncière à Tracy



LE MAIRE L-GASTON GAUDET a offert sa collaboration aux nouveaux échevins du conseil de ville de Bécancour. De gauche à droite, le maire L-Gaston Gaudet, Mme Gaudet, le secrétaire de la municipalité, Me André Ville-neuve, Mme Raymond St-Cyr, et M. Raymond St-Cyr, élu échevin au siège no 2.

TRACY (L.B.) — Le conseil municipal de la ville de Tracy entvoit une légère augmentation du taux de la taxe foncière pour 1969. C'est ce qu'a déclaré le maire, M. Arthur Pontbriand, lors de la dernière assemblée du conseil.

"Pour l'année qui vient, a dit le maire, je ne vois pas comment une administration sérieuse peut entre-

En 1967, les salaires avaient occasionné une dépense de \$275,733.71; en 1968, on prévoit un montant de \$330,000 et en 1969, un montant de \$350,000.

Les dépenses relatives au service de la finance, comprenant la remise sur le capital et les intérêts, augmentent d'une façon drastique d'année en année.

En 1967, ce service avait coûté \$413,751.33. En 1968, on prévoit un montant de \$455,000 et en 1969, un montant de \$480,000.

Cela représente plus de 35 pour cent du budget total. Quant au service des loyers, il a coûté en 1967, la somme de \$82,193.24 et l'on prévoit des dépenses de l'ordre de \$95,000

prendre 1969 sans songer à une augmentation de taxe.

L'exercice financier de 1968 connaîtra une augmentation de dépenses de l'ordre de \$110,000 sur l'année 1967, ainsi répartie, soit \$55,000 pour les salaires en raison d'ententes collectives de travail raisonnables; \$42,000 pour le service de la finance et \$13,000 pour le service des loyers.

et des revenus de \$1,240,000. En 1968, les prévisions sont ainsi établies: dépenses: \$1,325,000; revenus: \$1,260,000; déficit: \$65,000.

En 1967, l'évaluation impossible de la ville de Tracy se chiffrait à \$55,250,223. Cette évaluation sera de \$57,890,875 en 1968 et de \$60,000,000 en 1969.

Tout le monde satisfait de l'entente

Collaboration entre la Régionale et le Centre de la Main-d'oeuvre

SOREL (L.B.) Depuis de nombreuses années déjà, le Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada à Sorel transige avec la Commission scolaire régionale Carignan en ce qui a trait à la formation des adultes. Mais jamais la collaboration entre ces deux organismes n'a-t-elle été aussi poussée et aussi complète. C'est ce qu'a déclaré M. Maurice Martin, gérant du bureau de Sorel du Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada, qui assistait, en compagnie de MM. Lucien Lavoie et Pierre Guibault, à la conférence de presse donnée par la direction de l'éducation permanente.

En effet, a ajouté M. Martin, le dialogue qui devait exister entre les divers ministères, tant fédéral que provincial, était une chose plutôt théorique alors que la politique s'avérait la pierre d'achoppement à la réalisation de buts qui étaient communs.

Sur le marché du travail depuis trois ans ou s'il a une personne à sa charge, d'une allocation lui permettant d'étudier en toute sérénité.

Il est bien entendu que le Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration ne désire pas s'immiscer dans un domaine qui est du ressort provincial. Le gouvernement fédéral peut acheter des services qui sont offerts par les provinces et en ce qui nous concerne, il s'agit de l'éducation, ce qui pourra améliorer le sort des travailleurs canadiens, qui doivent faire face aux changements technologiques très rapides.

Dans la ville de Bécancour

Les contribuables semblent satisfaits des résultats des élections

BÉCANCOUR (J.R.L.) — Les contribuables de la ville de Bécancour sont satisfaits des résultats des élections municipales de dimanche.

Les commentaires étaient favorables dans les divers secteurs de la ville, hier.

Il semble que les contribuables ont obtenu ce qu'ils désiraient: le même maire, mais de nouveaux échevins.

En analysant bien le résultat du scrutin, il apparaît cependant que les anciens échevins avaient encore un certain appui. Par exemple, M. Pierre Biondin, qui a obtenu 799 votes, perdant par une infériorité de 194 voix.

M. J. B. Leblanc a aussi eu un bon appui, au siège no 2, car le vainqueur à ce siège, M. Raymond St-Cyr, l'a emporté par une majorité de 193 votes.

Quant aux autres échevins sortants, M. O. Emile Carignan, M. Philippe Bourque et M. Roch Duval, ils ont été battus à plate couture.

Le plus franchement battu est certainement M. Philippe Bourque, au siège no 5 qui n'a obtenu que 298 votes, tandis que le vainqueur, M. Léon Bouvet, en obtenait 815, remportant la victoire par une forte majorité de 515 votes.

M. Roch Duval a eu une défaite un peu moins humiliante, perdant par une infériorité de 297 votes, son adversaire M. Edgar Elie, recevant la faveur de 1035 électeurs, alors que lui obtenait les suffrages de 738 autres électeurs.

M. O. Emile Carignan, du siège no 3, s'est lui aussi vu que c'est que d'être battu à plate couture... Son adversaire, M. Goy Piché a remporté la victoire par une majorité de 415 votes, ayant les faveurs de 1089 électeurs alors que seulement 674 contribuables lui accordaient leurs votes.

Quelle sera la ligne de conduite du nouveau conseil municipal? Les nouveaux élus devront tenir compte des facteurs de mécontentement des contribuables. Ces facteurs sont: le manque d'information sur les affaires de la ville, l'administration municipale, le plan d'urbanisme.

Ce sont les points névralgiques de la ville de Bécancour. C'est sur ces points que les contribuables ont critiqué durant la campagne électorale. C'est probablement ce qui a causé la défaite des anciens échevins.

M. Hardy Le candidat défait à la mairie, M. René Hardy, de Gentilly, a connu une défaite honorable.

En effet, M. Hardy a obtenu les suffrages de 723 électeurs, perdant par une infériorité de 390 votes.

Il faut dire que M. Hardy est un nouveau venu dans l'arène de la politique municipale.

Enfin, on peut affirmer que la lutte a été propre et honnête. Les adversaires vainqueurs des échevins sortants se sont attaqués à l'administration municipale, mais jamais un seul d'entre eux ne s'est pris aux hommes eux-mêmes.

Quant aux contribuables, ils ont fait leur devoir puisqu'ils ont voté en grand nombre, soit 1836 votants sur un total de 2599.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Quant à ceux qui n'ont pas voté, même s'ils en avaient le droit, il se peut qu'ils seront les premiers à critiquer lorsqu'il y aura des problèmes.

Assemblée générale

Un guichet-piéton à la Caisse St-Joseph-Tracy

TRACY (L.B.) — Julien Mandeville et M. Henri Desailliers et le Dr Jean Marcoux ont été réélus membres du conseil d'administration de la Caisse Populaire de Saint-Joseph-Tracy, à l'occasion de la 24^e assemblée générale annuelle de cet organisme.

Ont également été réélus M. Alfred Parley à la commission de crédit et M. Albert Godbout au conseil de surveillance.

L'assemblée qui s'est déroulée au sous-sol de l'église Saint-Joseph, était présidée par M. Emile Bernard, président de la Caisse Populaire de Saint-Joseph-Tracy. Le curé de Saint-Joseph, M. l'abbé Joseph Martel a pris la parole à cette occasion, alors que le secrétaire-trésorier, M. Henri Desailliers, a présenté le rapport de l'année.

La ville de Tracy était représentée par les échevins Adrien Thérioux, Vincent Parley et Antoine Langlais et la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, par l'échevin Lucien Pelletier.

Soulignons que c'est mardi dernier que s'est fait l'ouverture du guichet-piéton à la Caisse Populaire de Saint-Joseph-Tracy. Il s'agit d'un comptoir à l'extérieur du voi, installé à l'extérieur de la caisse où les gens peuvent facilement procéder aux opérations bancaires régulières.

Pour plus de discrétion, le client communique par téléphone avec la caissière qui se trouve à l'intérieur de guichet-piéton et d'argent se fait à l'aide d'un tiroir-basculant.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

senté par les échevins Adrien Thérioux, Vincent Parley et Antoine Langlais et la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, par l'échevin Lucien Pelletier.

Soulignons que c'est mardi dernier que s'est fait l'ouverture du guichet-piéton à la Caisse Populaire de Saint-Joseph-Tracy. Il s'agit d'un comptoir à l'extérieur du voi, installé à l'extérieur de la caisse où les gens peuvent facilement procéder aux opérations bancaires régulières.

Pour plus de discrétion, le client communique par téléphone avec la caissière qui se trouve à l'intérieur de guichet-piéton et d'argent se fait à l'aide d'un tiroir-basculant.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

C'est le premier guichet-piéton à être installé dans la région de Sorel.

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

Afin de pallier à des difficultés financières à la suite de l'abandon d'un travail, l'adulte pourra se prévaloir, s'il a été

La Jeunesse Lacordaire seconde les adultes

PLESSISVILLE (G.A.B.) — La section Jeunesse Lacordaire de Plessisville seconde le travail du groupe des adultes pour plusieurs activités. La distribution des cartes de membres à domicile, a fourni aux jeunes de prendre personnellement contact avec une partie de la population.

Le travail de la Jeunesse Lacordaire est dirigé par M. Benoît Painchaud. La collaboration donnée par le groupe des jeunes est vivement appréciée par le président des Lacordaire de Plessisville, M. Camille Couture et ses aides de la direction.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Enfin, la Jeunesse Lacordaire prendra part à la manifestation de clôture qui est prévue pour le samedi, 16 novembre. Souper communautaire, conférence par l'aumônier diocésain, soirée créative sont au programme pour cette activité des Lacordaire, le 16 novembre à Plessisville.

Actes de vandalisme et vols dans cinq chalets de Pierreville

PIERREVILLE (J.R.L.) — Cinq chalets ont été pillés en fin de semaine, à Pierreville.

Dans chaque maison d'été, les malfaiteurs ont enfoncé la porte pour ensuite saccager, endommager et voler.

La Sûreté provinciale estime que les dommages sont considérables et que les voleurs n'y sont pas allés de main morte.

Les cambriolages des cinq chalets se font que commencent la série de vols dans les chalets de la région qui commencent il y a quelques semaines, quand les estivants ont regagné leurs domiciles urbains.

Comme le faisait remarquer hier, le caporal Jean-Marc Lavoie, qui commande le détachement de Nicolet de la Sûreté provinciale, les cambriolages de ce genre sont commis chaque année dans notre région comme partout ailleurs, dans la province.

Les limiers de la Sûreté provinciale de Nicolet font en outre, à l'hôtel de ville.

En effet, ces individus parcourent les lieux pittoresques où il y a des résidences d'été inhabitées temporairement. Ils s'introduisent dans ces chalets volent ce qui leur convient, commentent la plupart du temps des actes de vandalisme et repartent par le même chemin.

Le mobile du crime est toujours le même: l'espoir de trouver de l'argent, des objets précieux ou des effets utiles facilement négociables.

Ces cambriolages sont parfois commis par des jeunes, souvent par des vagabonds, de temps à autre par des bandes organisées.

Les cambriolages des cinq chalets se font que commencent la série de vols dans les chalets de la région qui commencent il y a quelques semaines, quand les estivants ont regagné leurs domiciles urbains.

Comme le faisait remarquer hier, le caporal Jean-Marc Lavoie, qui commande le détachement de Nicolet de la Sûreté provinciale, les cambriolages de ce genre sont commis chaque année dans notre région comme partout ailleurs, dans la province.

Les limiers de la Sûreté provinciale de Nicolet font en outre, à l'hôtel de ville.

En effet, ces individus parcourent les lieux pittoresques où il y a des résidences d'été inhabitées temporairement. Ils s'introduisent dans ces chalets volent ce qui leur convient, commentent la plupart du temps des actes de vandalisme et repartent par le même chemin.

Le mobile du crime est toujours le même: l'espoir de trouver de l'argent, des objets précieux ou des effets utiles facilement négociables.

Ces cambriolages sont parfois commis par des jeunes, souvent par des vagabonds, de temps à autre par des bandes organisées.

Le mobile du crime est toujours le même: l'espoir de trouver de l'argent, des objets précieux ou des effets utiles facilement négociables.

Ces cambriolages sont parfois commis par des jeunes, souvent par des vagabonds, de temps à autre par des bandes organisées.

Ces cambriolages sont parfois commis par des jeunes, souvent par des vagabonds, de temps à autre par des bandes organisées.



Des gens heureux à la suite des élections

L'ÉCHEVIN REAL MAILHOT, du siège no 1, du nouveau conseil de ville de Bécancour, tout souriant en apprenant qu'il avait remporté la victoire contre son adversaire et, à droite, un contribuable très